

CFST COMMUNICATIONS

N° 82 | mai 2016



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Commission fédérale de coordination
pour la sécurité au travail CFST



**Organisation
en cas d'urgence**



Carmen Spycher
Secrétaire principale de la CFST,
Lucerne

Organisation en cas d'urgence: questions et réponses

Les concepts en cas d'urgence varient d'une entreprise à l'autre. Les mesures qu'ils contiennent doivent en effet être adaptées aux risques existants. Mais comment les choisir? Lesquels conviennent en pratique? Quelles sont les obligations exactes de l'employeur? Combien de personnes faut-il former et quelle est l'infrastructure nécessaire pour agir de manière appropriée en cas d'urgence?

Vous trouverez des réponses à ces questions ainsi qu'à d'autres dans les articles consacrés au thème principal de cette édition. Notre objectif est de vous apporter une aide concrète pour mettre en application un concept en cas d'urgence efficace au quotidien et de vous présenter, au moyen d'exemples de bonnes pratiques, les solutions qui ont fait leurs preuves dans les diverses branches.

Nous vous remercions par ailleurs de vos nombreux commentaires positifs concernant le concept rédactionnel des derniers numéros de Communications. Cela nous montre que nos informations «arrivent à destination» et que nous apportons une contribution utile à la prévention. Nous espérons également que la présente édition facilitera votre travail dans le domaine de la sécurité au travail et de la protection de la santé.

Carmen Spycher,
secrétaire principale de la CFST, Lucerne

Informations internes

Fin 2015, Ulrich Fricker, notre président de longue date, a quitté ses fonctions. Son successeur, qui est à la fois président de Direction de la Suva et celui de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST, est Felix Weber. Découvrez leurs portraits aux p. 40–41.

Impressum

Communications de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST, n° 82, mai 2016

Editeur

Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST
Fluhmattstrasse 1, 6002 Lucerne
Tél. 041 419 51 11, fax 041 419 61 08
www.cfst.ch, ekas@ekas.ch

Rédacteur en chef

Carmen Spycher, secrétaire principale de la CFST, Lucerne

Des articles d'auteurs sont publiés dans les Communications. L'auteur de chaque article est mentionné par son nom.

Conception et réalisation

Agentur Frontal AG, www.frontal.ch

Parution

Paraît deux fois par an.

Edition

Allemand: 22 000 exemplaires
Français: 7 500 exemplaires
Italien: 2 200 exemplaires

Diffusion

Suisse

Copyright

© CFST; reproduction autorisée avec mention de la source et accord préalable de la rédaction.

THÈME PRINCIPAL

- 4 Organisation en cas d'urgence: agir vite pour sauver des vies
- 9 Premiers secours en entreprise: quels principes respecter?
- 14 Une organisation en cas d'urgence doit sans cesse évoluer
- 18 Postes de travail mobiles: un défi pour l'organisation en cas d'urgence
- 22 Eviter les urgences avant qu'elles ne se produisent

THÈMES SPÉCIFIQUES

- 26 Programme de prévention «Vision 250 vies»: point de la situation après cinq ans
- 31 SAFE AT WORK: bilan à mi-parcours
- 34 Adaptation des notations CMR au SGH
- 37 Prévention en médecine du travail: basée sur les risques
- 40 Changement à la tête de la CFST
- 42 Lancement d'une consultation pour le nouvel examen professionnel en sécurité au travail et protection de la santé
- 43 Un lieu de rencontre et d'échange pour professionnels

DIVERS

- 44 Nouveaux moyens d'information de la CFST
- 45 Nouveaux moyens d'information de la Suva
- 48 Nouveaux moyens d'information du SECO
- 51 Personnes, faits et chiffres





Organisation en cas d'urgence: agir vite pour sauver des vies

Une urgence est une situation soudaine et inattendue. Agir vite et bien est donc essentiel. Même si les accidents sont plutôt rares, il ne faut pas pour autant négliger l'organisation interne en cas d'urgence. Une organisation adéquate, des premiers secours efficaces et du personnel bien formé peuvent sauver des vies et réduire considérablement les dommages.

Aucune entreprise n'est à l'abri d'un accident, d'une maladie aiguë, d'un incendie ou d'un autre événement indésirable. En voici deux exemples:

Exemple n° 1: une main sectionnée et recousue

Par un matin clair et froid, M. nettoie le tambour de renvoi d'un convoyeur à l'extérieur de son entreprise. Alors que ce travailleur s'affaire avec une spatule près de cet élément rotatif, sa main gauche est happée et sectionnée. Ses collègues réagissent vite et bien: après une brève évaluation de la situation, ils alertent directement la Rega et prodiguent les premiers secours au blessé. Sur instruction du médecin de la Rega, deux travailleurs se mettent à la recherche de la main. La victime est évacuée avec sa main emballée dans de la glace vers une clinique spécialisée qui lui recoud ce membre une bonne heure plus tard seulement. Après une période de réadaptation, M. a aujourd'hui repris son travail, avec de petites restrictions.

Exemple n° 2: chute d'un poteau en bois

Des monteurs de lignes d'un fournisseur d'énergie sont chargés de démonter une ligne aérienne installée sur des poteaux en bois. B. doit détacher les quatre conducteurs au sommet du poteau. Il est assuré au moyen d'un harnais. Alors qu'il enlève le dernier conducteur, le poteau casse et B. tombe sur le talus recouvert de ronces. Même si les végétaux amortissent la chute, B. souffre de contusions, de diverses fractures et d'une commotion cérébrale. Ses collègues qui se trouvent à proximité se précipitent à son secours. Comme défini dans la préparation du travail, ils téléphonent pour demander une ambulance de l'hôpital le plus proche

et s'occupent du blessé jusqu'à son évacuation. Les responsables de l'entreprise et les proches sont également informés. Durant sa convalescence, B. est bien soutenu par son employeur. Aujourd'hui, il travaille de nouveau dans la même entreprise mais y occupe une autre fonction.

Organisation en cas d'urgence: partie intégrante du système de sécurité

Ces deux exemples montrent qu'il est possible de réduire l'étendue des dommages en agissant vite et bien. Mais compte tenu du stress dans une telle situation, il est indispensable d'avoir défini au préalable les procédures essentielles, d'y avoir été formé et de s'y exercer occasionnellement.

Chaque système de sécurité interne devrait par conséquent contenir une organisation en cas d'urgence correspondante, qui prenne également en compte la présence d'entreprises tierces.

Dans le cas de postes de travail mobiles – comme les monteurs de lignes –, ces procédures doivent être redéfinies et instruites à chaque intervention. Les conditions spécifiques à l'activité doivent être prises en compte dans ce cadre.

Adapter l'organisation en cas d'urgence aux conditions de l'entreprise

Il est du devoir de chaque employeur de veiller à une organisation adéquate en cas d'urgence. Mais cette organisation n'est pas forcément la même pour tous. Son étendue et le niveau de détail dépendent de divers facteurs: la taille et la situation de l'entreprise, les dangers existants, le type des postes de travail, la formation des travailleurs, les moyens de communication à disposition et les équipements requis (voir encadré p. 6).

Quand l'accident survient, le temps presse!



Urs Näpflin
Dr phil. I,
psychologue,
responsable
groupe spécialisé
conseil GSE,
Suva, Lucerne



Beat Wegmüller
ing. méc. dipl.
ETS, ingénieur
de sécurité, sec-
teur industrie,
arts et métiers,
Suva, Lucerne

Facteurs d'une organisation en cas d'urgence dans une entreprise

Les facteurs qui déterminent l'étendue et le niveau de détail d'une organisation en cas d'urgence dépendent des conditions internes. C'est à chaque entreprise de concevoir sa propre organisation et de prendre les mesures correspondantes dans ce cadre.

Taille et situation de l'entreprise/infrastructure

- Le site de l'entreprise est-il vaste au point de devoir informer spécialement les services de secours?
- Faut-il prévoir plusieurs lieux de rassemblement?
- A quelle distance peut-on obtenir une aide professionnelle (médecin, hôpital)?
- Quels infrastructures et équipements de premiers secours sont nécessaires (infirmières, trousse de premiers secours, défibrillateurs, équipements de sauvetage et extincteurs)?

Situation dangereuse

- Quels sont les risques?
- Combien de travailleurs sont exposés?

Formation

- Combien faut-il de samaritains/sauveteurs?
- Quelle doit être la formation de ces personnes?

Type de postes de travail

- Outre les postes de travail fixes, y a-t-il aussi des postes de travail mobiles (chantiers, coupe de bois, etc.)?

Moyens de communication

- Quelles sont les modalités pour alerter et communiquer (radio, téléphone fixe ou mobile)?

Signalisation

- Quelles signalisations sont nécessaires (affiche de premiers secours et des numéros d'urgence, emplacement des équipements de sauvetage et extincteurs, voies d'évacuation, lieu de rassemblement)?

S'exercer régulièrement au comportement à adopter

Il faut prodiguer au plus vite les soins aux blessés. Pour ce faire, tous les travailleurs doivent savoir quoi faire en cas d'urgence. La Suva rappelle les principes de comportement qui ont fait leurs preuves en pratique (voir encadré p. 7 et conseils p. 8). Les travailleurs doivent s'exercer régulièrement aux règles de conduite, notamment en cas d'urgence, afin de pouvoir les appliquer correctement lors d'un accident.

Alerte et sauvetage rapides

Quel que soit le concept en cas d'urgence de l'entreprise, le facteur temps est déterminant. Comme l'ont montré des études, le délai jusqu'à la prise en charge par des secouristes professionnels joue un rôle essentiel pour diminuer le taux de mortalité, les séquelles et les coûts de traitement.

Les travailleurs donnent-ils l'alerte rapidement en cas d'urgence au bon service et en communiquant les informations adéquates? Pour ce faire, se posent-ils régulièrement l'une des questions suivantes: «Que faire si de la fumée se dégage d'une pièce, si un collègue tombe et se blesse gravement ou si quelqu'un s'évanouit soudainement?».

En plus de savoir dispenser les premiers secours, il faut impérativement disposer d'une liste imprimée des principaux numéros d'urgence, même à l'ère d'Internet. Elle sera affichée à des lieux stratégiques et mise à jour.

Agir rapidement est une nécessité dans le cas de postes de travail mobiles (montage ou construction) car la probabilité d'un accident y est la plupart du temps plus élevée que dans les postes fixes. Aussi, donner l'alerte et assurer le sauvetage rapidement peut en diminuer les conséquences les plus graves. Il est donc recommandé aux travailleurs de toujours avoir sur eux la carte d'appel d'urgence.

Incendies et dysfonctionnements

Donner l'alerte en cas d'incendie, de catastrophes environnementales, etc. signifie également:

- informer rapidement toutes les personnes concernées dans un bâtiment;
- pour ces mêmes personnes, savoir quoi faire en cas d'évacuation et
- où se rassembler en cas d'incident.

Pour garantir une évacuation rapide et, le cas échéant, le sauvetage, les voies d'évacuation doivent être fléchées et libres d'obstacles. On oublie en effet bien souvent de ne pas bloquer les accès pour le service du feu, l'ambulance et la police.

En vertu de l'art. 40 de l'ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles (OPA), les dispositifs d'alarme et le matériel de lutte contre le feu doivent être facilement accessibles et entretenus. Les travailleurs doivent en outre être informés de la conduite à tenir en cas d'incendie.



Comportement à adopter en situation d'urgence

1. Sécuriser la zone dangereuse

- Arrêter les machines, fermer les vannes, signaler les zones dangereuses.
- Eloigner les victimes de la zone dangereuse.
- Ne pas oublier la sécurité des sauveteurs.

2. Alarmer

- Alerter les samaritains, le service de sauvetage ou la Rega.
- Informer également les collègues qui peuvent être mis en danger.

3. Dispenser les premiers secours

- Porter secours aux blessés.

4. Informer le service de sauvetage



Les travailleurs mobiles devraient toujours avoir sur eux une carte d'appel d'urgence afin de pouvoir donner l'alerte rapidement.

Premiers secours

Les premiers secours sont le premier maillon de la chaîne des secours. L'entreprise doit former un nombre de samaritains/sauveteurs selon sa taille et les dangers potentiels, sélectionner du matériel de premiers secours adapté à son profil de risques et le placer en intégralité et à portée de main à des endroits signalés (voir à cet effet l'article de René Guldemann, SECO, p. 9 ss).

Une situation particulière: les travailleurs isolés

Il arrive souvent que des personnes doivent travailler seules. Cette situation soulève toute une série de questions:

- Comment évaluer les dangers des postes de travail isolés?
- Quelles activités les travailleurs isolés sont-ils autorisés à accomplir?
- Quelles exigences doivent-ils satisfaire?
- Comment surveiller les travailleurs isolés?

La brochure de la Suva «Travailleurs isolés» répond à ces questions (voir informations complémentaires p. 8) et définit les précautions à prendre en cas d'urgence.

Aide psychologique d'urgence et contacts avec les médias

Un accident peut conduire à un état intense de peur et de sidération, assorti d'un sentiment massif d'abandon,





qui peut se traduire par des troubles du sommeil, des angoisses et une nervosité. De telles réactions sont normales et se résorbent après quelques heures ou jours. Il est important de pouvoir proposer une assistance si le besoin s'en fait sentir, par ex. par un care team professionnel, en accord avec la police et les services de secours.

Pour env. 7% des victimes et autant de témoins d'accidents ou de violences, ces symptômes sont toujours présents après plusieurs semaines. Il s'agit d'un syndrome post-traumatique qui s'exprime sous la forme de répétitions traumatisantes, d'une tension intérieure accrue, d'une désensibilisation et d'une attitude d'évitement. Dans un tel cas, une prise en charge psychologique professionnelle s'avère indispensable.

Tirer les leçons des cas d'urgence

Les événements indésirables tels que les accidents, incendies, dommages matériels, etc. devraient faire l'objet d'une enquête systématique. L'objectif est d'éviter qu'ils ne se reproduisent et d'améliorer dans le même temps le système de sécurité interne. Un système de sécurité optimisé contribue à minimiser le déclenchement de l'organisation en cas d'urgence. Et même si une urgence survient, une bonne organisation permet de prendre rapidement les bonnes mesures (voir organisation en cas d'urgence p. 8).

Organisation en cas d'urgence

Événement	Mesures préventives / organisation	Mesures en cas d'urgence
 <p>Maladie aiguë Accident du travail</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Afficher les consignes de premiers secours et les numéros d'urgence aux endroits stratégiques. ✓ Former régulièrement au comportement à adopter en situation d'urgence. ✓ Elaborer une organisation en cas d'urgence spécifique à chaque situation d'un poste de travail mobile et former à celle-ci. ✓ Garantir les premiers secours par du personnel formé même en cas de travail par équipes ou de nuit. 	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Déclencher l'organisation en cas d'urgence «Accident»!
 <p>Incendie</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Vérifier régulièrement les dispositifs d'alarme et le matériel de lutte contre le feu (contrôle de fonctionnement). ✓ Signaler les emplacements du matériel de lutte contre le feu. ✓ Former régulièrement au comportement à adopter en cas d'incendie et à l'utilisation du matériel de lutte contre le feu. ✓ Informer le service du feu de l'organisation interne et des spécificités 	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Déclencher l'organisation en cas d'urgence «Incendie»! ➔ Evacuer le bâtiment. ➔ S'assurer que toutes les personnes ont quitté le bâtiment. ➔ Informer le service du feu.
 <p>Evacuation du bâtiment</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Signaler et libérer les voies d'évacuation. ✓ Définir et communiquer le lieu de rassemblement. ✓ Définir et former le responsable (étage, bâtiment, etc.). ✓ S'exercer régulièrement à l'évacuation. 	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Les responsables contrôlent que toutes les personnes ont quitté leur secteur de responsabilité. ➔ Contrôler que toutes les personnes sont présentes sur le lieu de rassemblement.
 <p>Travailleurs isolés</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Contrôler si l'activité isolée est autorisée (analyse des risques). ✓ Clarifier les aptitudes des travailleurs isolés. ✓ Assurer la surveillance et l'alarme. 	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Déclencher l'organisation en cas d'urgence «Travailleurs isolés»!



Conseils pour l'organisation en cas d'urgence

1. Pour partir rapidement, garer le véhicule dans le sens de la marche.
2. Signaler et libérer les voies d'accès pour les ambulances et le service du feu.
3. Numéros d'urgence pour la Suisse et assistance à l'étranger: www.suva.ch/assistance-f (également disponible comme appli)
4. Contrôler le matériel de premiers secours régulièrement et après chaque urgence, reconstituer les stocks si nécessaire.
5. Garantir l'organisation en cas d'urgence même en cas de travail par équipes ou de nuit ainsi qu'aux heures marginales.

Informations complémentaires

Adresse pour commander gratuitement les publications de la Suva: www.suva.ch/waswo-f

- Suva, liste de contrôle 67061.f «Plan d'urgence pour les postes de travail mobiles»
- Suva, liste de contrôle 67062.f «Plan d'urgence pour les postes de travail fixes»
- Suva, liste de contrôle 67157.f «Voies d'évacuation»
- Suva, liste de contrôle 67023.f «Travailleurs isolés»
- Suva, brochure 44094.f «Travailleurs isolés»
- Suva, feuillet d'information 67062/1.f «Comportement en cas d'urgence» (modèle Word)
- Suva, carte 88217/1.f «Carte d'appel d'urgence»
- Suva, affichette 2806.f «Que faire en cas d'accident? Agir vite et bien» (format A3)
- Suva, affichette 55212.f «Agir vite et bien en cas d'urgence» (format A4)
- Suva, brochure 44086.f «Aide psychologique d'urgence. Que faire après un grave accident du travail?»
- Alliance suisse des samaritains, «Check-list service sanitaire pour entreprises»: <http://www.samariter.ch/stream/fr/download---0--0--0--31185.pdf>

Premiers secours en entreprise: quels principes respecter?

Indispensables dans l'entreprise pour sauver des vies, les premiers secours ne sont efficaces que s'ils sont bien organisés. Une urgence médicale peut survenir à tout moment, quels que soient le secteur d'activité et les risques présents. L'article 36 de l'ordonnance 3 relative à la loi sur le travail définit les principes des premiers secours. Dans son commentaire des ordonnances 3 et 4 relatives à la loi sur le travail, le SECO explicite cette disposition et fournit des conseils pour les entreprises. Grâce à ses observations de la pratique ainsi qu'à ses contacts avec des organismes spécialisés et des centres de formation, il a pu intégrer de nouvelles approches pour les premiers secours dans la dernière version de ce document.



Gestion du temps dans le cas d'un arrêt cardio-circulatoire (vue par un médecin urgentiste)

A partir du moment où l'on voit une personne s'écrouler, il faut au moins une minute pour comprendre ce qui se passe et constater l'arrêt respiratoire, puis deux minutes pour donner l'alarme, décrire l'événement et indiquer le lieu de l'accident. Les personnes chargées des premiers secours en interne sont appelées. Le centre d'appel d'urgence (144) a besoin à son tour de quelques minutes pour mobiliser les secours, qui vont encore

mettre un certain temps pour arriver sur place. Il faut encore mettre

On ne peut pas mal faire, c'est ne rien faire qui est mal!

les secours au courant sur le lieu de l'accident, ce qui coûte à nouveau un temps précieux. Ainsi, il peut s'écou-

ler entre 10 et 15 minutes avant que la réanimation ne puisse commencer, voire davantage dans certains cas. Or, sans mesure de réanimation dans les 10 premières minutes, le patient décède ou garde d'énormes séquelles. Si un massage cardiaque n'est pas pratiqué à temps, le DAE ne sert à rien.

En vertu de l'art. 36 de l'ordonnance 3 relative à la loi sur le travail, l'employeur doit veiller à ce qu'une aide adéquate soit apportée pendant le temps de travail en cas d'urgence médicale (voir encadré 2: top 10 des premiers secours). On entend ici par adéquate une aide rapide et qualifiée, à savoir pour l'entreprise donner l'alarme, prendre les mesures immédiates pour sauver la vie puis les autres mesures.

L'alarme doit pouvoir être transmise aux services de premiers secours internes à tout moment dès lors que des personnes se trouvent dans l'entreprise. S'il faut en moyenne plus de 20 minutes aux secours externes pour intervenir (numéro d'urgence 144), des mesures supplémentaires doivent être prises.

Pour que l'organisation des premiers secours soit optimale, un maximum de travailleurs doit être formé aux urgences médicales, savoir donner l'alarme en interne et quand faire appel aux secours externes (144). Prodiger les premiers secours correctement dès le départ est le premier maillon essentiel de la chaîne des secours (voir fig. p. 11). En cas d'arrêt cardio-circulatoire, il faut comprendre et donner l'alarme: comprendre qu'il s'agit d'un arrêt cardio-circulatoire et donner l'alarme, autrement dit organiser les secours le plus rapidement pos-

sible (en interne avec un DAE¹ et en externe en appelant le 144).

Chaque minute compte

Si les premiers secours en cas d'arrêt cardiaque peuvent être donnés par les personnes présentes, les chances de survie de la victime sont démultipliées. S'ils sont prodigués plus tard, les mesures médicales prises par la suite sont presque toujours vaines. Actuellement, 5 à 7% seulement des victimes survivent à un arrêt cardio-circulatoire en Suisse. Des études montrent pourtant que le taux de survie pourrait atteindre 70% si une première défibrillation était donnée avec un DAE dans les trois premières minutes (voir ci-dessus: exemple d'un arrêt cardio-circulatoire).

Les premières mesures permettent généralement d'attendre l'arrivée des secours qui ne peuvent le plus souvent être sur les lieux que plusieurs minutes après l'alarme. Ces mesures comprennent un massage cardiaque (compression thoracique) et l'utilisation d'un défibrillateur automatique dans les trois minutes suivant l'arrêt cardio-circulatoire. Il est donc très utile que tout le personnel, c.-à-d. également des secouristes non professionnels, y soit familiarisé. Il est recommandé de placer les DAE dans le bâtiment de manière à pouvoir y accéder en moins de 60 secondes depuis n'importe quel poste de travail.

Quels aspects prendre en compte en cas d'urgences médicales?

Pour réagir efficacement en cas d'urgence médicale, il faut tenir compte de plusieurs éléments importants qui sont expliqués dans le commentaire du SECO (voir fig. p. 12).

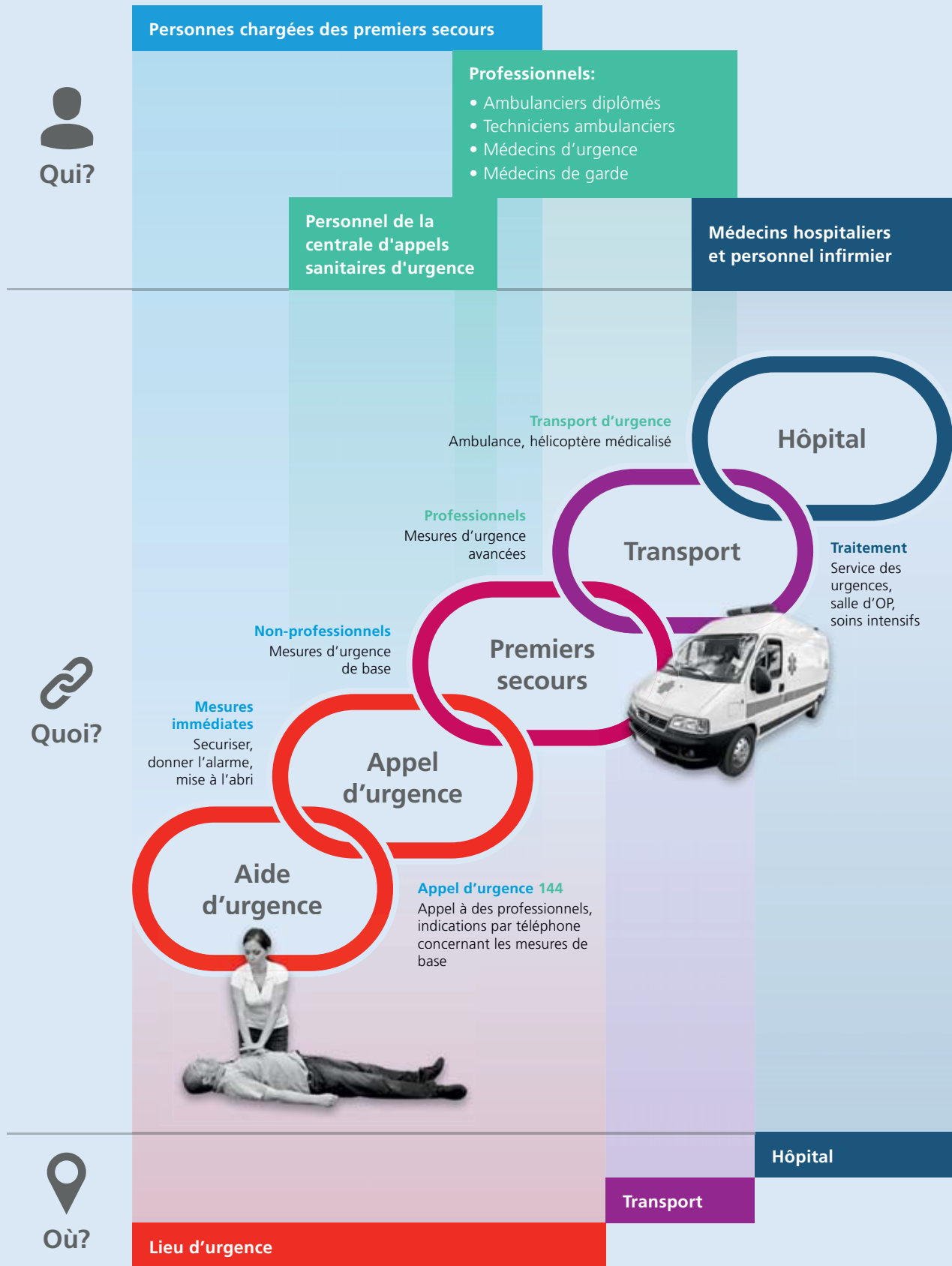
- L'employeur doit garantir que les soins d'urgence puissent être prodigués à tout moment dans l'entreprise par des personnes chargées des premiers secours. Les fonctions, compétences et responsabilités doivent être définies clairement.
- Les personnes chargées des premiers secours sont dégagées de toute responsabilité en cas de préjudices aux personnes et aux biens.
- Les premiers secours doivent être assurés dans l'entreprise pendant la totalité des heures où des employés y travaillent, y compris en dehors des horaires de travail usuels (par ex. en cas de travail de nuit, par équipes, le week-end ou de poste de travail isolé), dans une mesure adaptée aux risques effectifs. Il faut pouvoir joindre à tout moment du personnel médical. En cas de travail occasionnel la nuit ou le week-end (par ex. pour des travaux administratifs), un appel d'urgence doit pouvoir être passé à une centrale d'intervention (par ex. service de



René Guldemann
Hygiéniste du travail SGAH/SSHT, secteur travail et santé SECO, Berne

¹ DAE = défibrillateur automatique externe

La chaîne des secours



Éléments du concept en cas d'urgence

(extrait du commentaire des ordonnances 3 et 4 relatives à la loi sur le travail du SECO)



sécurité interne, service d'informations médicales, services médicaux, entreprise voisine).

- Le numéro d'appel 144 n'est pas un service de renseignements mais doit être appelé uniquement en cas d'urgence médicale (top 10). En cas d'arrêt cardio-circulatoire, un DAE doit être rapidement accessible et le plus grand nombre possible d'employés doit être formé à son utilisation.
- Les concepts en cas d'urgence et les règles d'alarme doivent faire l'objet de rappels et de formations réguliers, y compris pour les nouveaux collaborateurs et les artisans extérieurs. L'obligation de premiers secours ne se limite pas au personnel de l'entreprise: toutes les personnes situées dans la sphère d'influence de l'entreprise doivent

pouvoir en bénéficier. Les entreprises accueillant du public (par ex. les commerces de détail) doivent également pouvoir donner les premiers secours à leurs visiteurs (DAE placés à des endroits stratégiques dans le bâtiment).

- Les personnes chargées des premiers secours sont soumises au secret médical, sauf si le patient les en délègue ou pour transmettre des informations médicales indispensables.

Concept en cas d'urgence

En cas d'urgence dans l'entreprise, l'employeur doit prendre toutes les mesures nécessaires et les consigner par écrit dans un concept en cas d'urgence. Ce concept couvre l'organisation des premiers secours

dans l'entreprise et aborde les thèmes suivants:

- responsabilités (direction, suppléances, personnes chargées des premiers secours à tous les niveaux, entretien du matériel de premiers secours et des équipements d'urgence);
- risques dans l'entreprise, en lien avec la survenue et la gravité des urgences médicales;
- connaissances des processus internes, des lieux et des zones dangereuses;
- objectifs de performances (par ex. délai de disponibilité des personnes qualifiées chargées des premiers secours);
- mesures immédiates et alarme (chaîne des secours);
- formation adaptée aux dangers potentiels dans l'entreprise;

Top 10 des urgences médicales

1. **Arrêt cardio-respiratoire**
2. **Infarctus du myocarde**
3. **Accident vasculaire cérébral**
4. *Blessure à la colonne vertébrale*
5. *Hémorragie interne/externe importante*
6. *Convulsions*
7. *Atteinte des voies respiratoires/détresse respiratoire*
8. *Troubles circulatoires/troubles de la conscience graves*
9. *Lésion grave de la peau ou des muqueuses*
(brûlure, blessure)
10. *Situation d'urgence psychiatrique*

Informations complémentaires et adresses

IVR-IAS

Interassociation de sauvetage IAS, Maison des Cantons, 3000 Berne 7, www.ivr-ias.ch

SVBS-ASSE-ASSA

Association suisse des sanitaires d'entreprise ASSE, www.svbs-asse.ch

SECO

Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, commentaire des ordonnances 3 et 4 relatives à la loi sur le travail, art. 36, OLT 3, www.seco.admin.ch

CFST

Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST: directive 6508 relative à l'appel à des médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail (directive MSST), www.cfst.ch

Samaritains

Alliance suisse des samaritains, www.samariter.ch

- équipement (matériel de premiers secours, DAE, infirmerie). Principe: plus le matériel est mobile, plus il est efficace;
- documentation des urgences. Les interventions doivent être enregistrées et leur qualité évaluée par la suite par du personnel médical. Ce contrôle, accompagné d'un feedback aux secouristes, sert à optimiser les premiers secours dans l'entreprise.

L'important est de bien se préparer aux situations d'urgence afin de prendre rapidement les décisions et les mesures adéquates. Une bonne organisation des urgences permet aux personnes qualifiées chargées des premiers secours d'intervenir rapidement. Elles prennent en charge la situation, font si nécessaire appel à une aide extérieure (144) qu'elles informent et prodiguent les premiers secours jusqu'à l'arrivée de celle-ci. Les personnes qualifiées chargées des premiers secours doivent bénéficier d'une formation adéquate pour ces tâches. Il est également utile de former les autres travailleurs aux mesures immédiates en cas d'arrêt cardio-circulatoire et de répéter cette formation chaque année.

Nouveaux règlements pour la formation des personnes chargées des premiers secours (IAS)

L'Interassociation de sauvetage IVR-IAS, qui assure la formation aux premiers secours des non-professionnels, a publié en novembre 2015 de nouveaux règlements concernant l'assurance-qualité des organisations de formation aux premiers secours. Le contenu des formations des niveaux 1 à 3 a été profondément remanié en collaboration avec des organismes spécialisés et des centres de formation, et adapté aux normes internationales. La certification de la formation initiale et continue des personnes qualifiées chargées des premiers secours a ainsi pris un nouveau départ. Les cours, et en particulier ceux du niveau 1, sont recommandés à toutes les entreprises.

Entreprises comportant des dangers particuliers

Les entreprises comportant des dangers particuliers selon la directive 6508 de la CFST (directive MSST, Annexe 1) doivent élaborer des concepts en cas d'urgence adaptés à ces dangers, sur la base d'analyses des risques réalisées pour chaque emplacement. La notion d'emplace-


ment est définie dans le commentaire des ordonnances 3 et 4 relatives à la loi sur le travail. Les exigences sont plus strictes et les mesures de premiers secours plus ciblées (formation, moyens, entraînement, etc.).

Les premiers secours doivent être non seulement disponibles sur le site de l'entreprise, mais aussi pouvoir être décentralisés, par ex. sur les chantiers. La taille de l'entreprise, sa localisation, sa facilité d'accès déterminent pour l'essentiel le concept en cas d'urgence qui fait partie intégrante du concept de sécurité de l'entreprise. Le concept en cas d'urgence doit être établi par un spécialiste MSST, en collaboration avec les personnes chargées des premiers secours.

Le SECO peut être consulté pour toute question relative au concept en cas d'urgence et à la mise en application concrète des premiers secours dans l'entreprise. D'autres adresses et informations se trouvent dans l'encadré ci-dessus.

Une organisation en cas d'urgence doit sans cesse évoluer

PanGas est l'un des principaux producteurs et fournisseurs de gaz en Suisse. Les processus complexes liés à la production et au conditionnement des divers gaz et mélanges gazeux ainsi qu'à la recherche en matière d'applications techniques posent évidemment des questions de sécurité. Consciente des dangers potentiels, l'entreprise PanGas attache une très grande importance à l'organisation en cas d'urgence. Ce plan ne reste pas sur le papier mais est régulièrement actualisé lors de contrôles systématiques. Théorie et pratique se combinent pour donner un concept en cas d'urgence efficace.



**Organisation
en cas d'urgence:
mise en œuvre**

Exemple de bonnes
pratiques n° 1

PanGas AG: chiffres clés

Nombre de collaborateurs

Env. 350 collaborateurs (332 à plein temps), 8 apprentis

Sites

- Siège à Dagmersellen
- Usine de conditionnement et de production de glace carbonique à Dagmersellen
- Installation de fractionnement de l'air à Muttenz
- Centres de compétences à Dagmersellen, Winterthour, Muttenz, Ecublens-Lausanne et Riazzino
- 28 marchés spécialisés (Gas & More) dans toute la Suisse
- 31 dépôts dans toute la Suisse

Secteurs d'activité

- Production et vente de différents gaz et mélanges gazeux pour la recherche, l'industrie et l'artisanat (métallurgie, environnement, alimentation, laboratoires, chimie, pharmacie, biotechnologie, etc.)
- Exploitation de marchés spécialisés (Gas & More) et de dépôts proposant un large choix de gaz et d'accessoires
- Conception de solutions sur mesure pour les applications de gaz les plus diverses, suivant les besoins des clients
- Construction et exploitation de centrales d'approvisionnement en gaz (citernes, conduites, etc.) chez les clients

- Production et vente de gaz médicaux, d'applications techniques et de services pour les usages diagnostiques et thérapeutiques
- Formations initiales et continues (cours et examens de soudage) et séminaires sur l'utilisation des gaz en toute sécurité

Sécurité et qualité

Notre but est d'améliorer constamment la qualité de nos produits et de nos services tout en maintenant un haut niveau en matière de sécurité, de protection de la santé et de l'environnement.

Des dangers très divers

Chez PanGas, l'analyse des risques comporte deux aspects. D'une part, tous les dangers «ordinaires» sont recensés, par ex. les dangers mécaniques liés aux machines et à la logistique. Dans ce domaine, PanGas collabore étroitement avec la société mère Linde, qui a établi une procédure standard d'appréciation des dangers pour toutes les entreprises du groupe dans le monde entier. D'autre part, elle utilise la méthode du portefeuille des dangers sur les différents sites de production et dans les centres de compétences de PanGas en Suisse. Toutes les activités sont analysées par processus, dans des limites de système définies, et des mesures de sécurité sont déterminées sur cette base. Les résultats et conclusions de ces analyses sont intégrés dans le concept en cas d'urgence. Tous les scénarios imaginables sont envisagés afin d'être paré quelle que soit la situation, de l'accident bagatelle au grand sinistre.

L'importance de la formation dès le premier jour

Les travailleurs sont formés aux règles SHEQ (sécurité, santé, environnement, qualité) dès leur premier jour de travail. Des instructions leur sont données oralement et par écrit à propos des règles de sécurité essentielles:

- plan du site avec informations sur la zone d'exploitation, les voies de circulation et le point de rassemblement
- principes généraux et règles de comportement



Affiche de PanGas sur le comportement à observer en cas d'urgence

- règles de sécurité dans la zone d'exploitation (dépliant pour les travailleurs et les visiteurs)
- politique de sécurité du groupe Linde
- 8 règles d'or et Charte de sécurité de la Suva
- règles de sécurité spécifiques (voies de circulation, équipements de protection individuelle, incidents, etc.)
- prévention des explosions (zones EX, comportement, etc.)
- conduite à tenir en cas d'urgence, organisation dans un tel cas (alarme, premiers secours, évacuation, incendie)

Un condensé de la conduite à tenir en cas d'urgence est affiché à tous les endroits importants de l'entreprise (voir illustration ci-dessus). Il présente les règles à observer en cas d'incendie, d'évacuation, de premiers secours et d'incidents.



Markus Wicki
Préposé à la sécurité, division SHEQ (sécurité, santé, environnement, qualité), PanGas AG, Dagmersellen

Un seul mot d'ordre: s'exercer

Le meilleur concept en cas d'urgence ne sert à rien si les travailleurs ne savent pas comment agir en cas de problème. Ils doivent donc être formés régulièrement, non seulement pour connaître les dangers présents dans l'entreprise, les techniques de travail correctes et les règles de sécurité, mais aussi pour s'exercer aux situations d'urgence. Tous les deux ans, chaque travailleur participe à un cours de premiers secours ou à un exercice d'extinction, comprenant une partie théorique sur un outil de formation électronique et une partie pratique avec extincteurs et couvertures anti-feu. Les secouristes de l'entreprise doivent aussi régulièrement suivre des cours de répétition

PanGas étant soumise à l'ordonnance sur les accidents majeurs, elle doit collaborer étroitement avec le service du feu. Afin qu'il sache ce qu'il va trouver dans l'entreprise, PanGas lui a élaboré un classeur spécial avec le soutien du service de défense chimique compétent. Les pompiers locaux (Hürntal) ont eux aussi accès à tout moment, à un endroit prédéfini, à ce classeur qui contient toutes les informations nécessaires: substances et dangers présents dans chaque bâtiment, équipements requis et agents d'extinction à employer, voies d'accès. Des exercices de lutte contre l'incendie et inspections organisés occasionnellement sur le site de PanGas permettent de vérifier que la théorie coïncide bien avec la pratique. En outre, une formation portant sur les propriétés des gaz et les réservoirs de gaz sous pression a également été réalisée à l'automne dernier, dans le cadre des exercices ordinaires de lutte contre l'incendie, à l'intention de tous les pompiers locaux.

Les équipes d'intervention peuvent ainsi bénéficier des connaissances internes de l'entreprise, concernant par ex. les gaz, les installations, les liquides à très basse température, la glace carbonique (CO₂) et d'autres spécialités.

Formation et exercices: des investissements dans la sécurité.

d'urgence internes plus faciles à retenir (1718) et de groupes d'alarme ainsi que de multiplex. Les secouristes de l'entreprise et la cellule de crise peuvent ainsi être avertis rapidement et se faire au plus vite une idée des mesures requises. Pour les postes de travail isolés et les zones où du CO₂ est utilisé, par exemple pour la production de glace carbonique, des procédures spécifiques sont nécessaires. Les travailleurs y sont équipés d'un téléphone mobile spécial qui déclenche une alarme dès qu'il est placé à l'horizontale. Ainsi, en cas de perte de connaissance à cause d'une concentration élevée en CO₂, l'alarme est donnée automatiquement et l'intervention est immédiate.

Un concept en cas d'urgence élaboré par étapes

L'organisation en cas d'urgence a été développée de façon «organique» chez PanGas. Partant d'une liste de numéros de téléphone et d'anciens «plans d'alarme», l'entreprise a élaboré, au fil d'échanges d'expérience réguliers avec ses spécialistes internes, un concept qui regroupe l'ensemble des activités, des parties de l'entreprise et des sites. Ces échanges avec des chargés de sécurité d'autres entreprises ont par ailleurs rendu possible un bon transfert de connaissances:

il ne sert en effet à rien de «réinventer la roue». PanGas fait partie d'un groupe d'échange d'expériences comptant 7 entreprises qui s'entraident et cherchent ensemble les solutions optimales aux problèmes de sécurité au travail, et l'organisation en cas d'urgence en fait également partie.

Grâce à un système centralisé de gestion documentaire, PanGas peut facilement contrôler, analyser et actualiser les composants en place. Tous les emplacements clés sont équipés d'affiches, de trousse de secours et d'extincteurs. Des infirmeries avec sacoches de secours plombées sont aménagées dans le bâtiment principal et la zone d'exploitation. L'équipement inclut aussi des défibrillateurs qui sont d'ailleurs vendus par la division HealthCare de l'entreprise: on exploite ainsi avantageusement le savoir-faire interne.

Tout est dans la préparation

PanGas peut se réjouir de n'avoir connu aucune urgence grave ces dernières années: le dernier accident grave remonte à plus de cinq ans. Il ne faut pas pour autant négliger les scénarios d'urgence. Avec une organisation en cas d'urgence qui fonctionne bien et examine par anticipation les incidents possibles, l'entreprise est prête à prendre rapidement et efficacement les mesures qui s'imposent et à protéger ainsi au mieux ses collaborateurs et les équipes de secours.

Tri des bouteilles vides par type.



Donner l'alerte rapidement

Chez PanGas, la plupart des postes de travail sont fixes. L'alerte est donnée suivant une liste de numéros d'urgence qui est régulièrement actualisée. Le renouvellement de l'installation téléphonique a permis la création de numéros



Livraison des bouteilles sur une palette.



Cours d'extinction avec les pompiers de Hürntal.



Transvasement d'hélium liquide (-269°C) dans l'unité de remplissage des gaz spéciaux.



Entretien avec Markus Wicki, mené par Thomas Hilfiker, rédacteur de la revue Communications de la CFST

M. Wicki, PanGas appartient au groupe mondial Linde qui emploie plus de 60 000 personnes. En tant que préposé à la sécurité, disposez-vous encore d'une marge de manœuvre pour définir votre concept en cas d'urgence?

Markus Wicki: «Le fait d'appartenir à un grand groupe offre des avantages en termes de transfert de technologies et de connaissances. Nous recevons du groupe le soutien nécessaire et nous pouvons aussi apporter notre contribution. Au début, nous étions les petits Suisses qu'on ne prenait pas très au sérieux. Avec le temps, une compréhension, une confiance et un respect mutuels se sont établis quand ils ont vu le professionnalisme et l'engagement de PanGas pour la protection des travailleurs. Par exemple, Linde a découvert que la Suisse était un pays trilingue et qu'il ne pouvait pas fournir tous les documents et les fiches de données de sécurité seulement en allemand. Il faut que les travailleurs de toutes les régions linguistiques comprennent les règles de sécurité et les mesures d'urgence, sinon elles ne servent à rien»

En faisant le tour de l'entreprise, j'ai remarqué que tout était clairement marqué. Est-ce que cela a toujours été le cas?

Markus Wicki: «Par nature, il y a dans notre entreprise beaucoup de substances et de processus potentiellement dangereux. Avec le temps, nous avons ainsi fini par avoir trop de panneaux. Comme le dit joliment le pro-

verbe, l'arbre a fini par nous cacher la forêt. Nous avons donc revu et réduit notre signalétique. Par exemple, il est interdit de fumer sur tout le site. Nous n'avons donc pas besoin de mettre un panneau à chaque coin car les collaborateurs le savent. Une signalétique claire, y compris celle des bâtiments, est très importante. Les personnes extérieures, y compris les pompiers, doivent savoir où elles sont et où elles doivent aller. Les voies de circulation et de fuite doivent donc être bien identifiées. Nous remettons à nos visiteurs, à la réception, un dépliant qui leur donne les principales instructions de sécurité ainsi que les règles de comportement, et leur indique l'emplacement du point de rassemblement. Cela aussi fait partie de notre concept en cas d'urgence»

Votre organisation en cas d'urgence est-elle complète? Ou voyez-vous le moyen de l'améliorer?

Markus Wicki: «Tout concept peut encore évoluer. Pour fonctionner dans la pratique, il faut qu'il s'adapte à la dynamique de l'entreprise. Tout n'est pas figé une fois pour toutes. Il y a toujours des améliorations et des adaptations, parce que l'environnement, les techniques de travail et les processus évoluent au fil du temps. En outre, il faut parfois prendre le temps de réfléchir, de chercher la bonne approche ou d'améliorer le système existant. En tant que préposé à la sécurité, je suis bien soutenu par ma direction. Les travailleurs, eux aussi, sont à fond avec moi. La situation est parfois un peu plus délicate avec les cadres moyens, qui subissent des pressions à la fois par le haut et par le bas. Ceux-là, il me faut les convaincre et les sensibiliser, parce que les accidents ou même les catastrophes coûtent toujours plus cher que toutes les mesures préventives».

Postes de travail mobiles: un défi pour l'organisation en cas d'urgence

L'entreprise de construction Estermann est une entreprise familiale de longue tradition, principalement active en Suisse centrale et dans les cantons limitrophes, tels que celui d'Argovie. Environ 180 personnes y travaillent en permanence sur près de 30 chantiers. Si l'on ajoute l'entreprise de plâtrerie, le groupe comptabilise plus de 70 collaborateurs supplémentaires sur des chantiers. Garantir la sécurité et l'organisation en cas d'urgence de ces postes de travail mobiles représente un grand défi pour cette entreprise de taille moyenne. Il est donc indispensable qu'elle dispose de prescriptions organisationnelles et de règles de conduite claires.



**Organisation
en cas d'urgence:
mise en œuvre**

Exemple de bonnes
pratiques n° 2

Estermann Holding AG: chiffres clés

Nombre de collaborateurs

Estermann AG
(entreprise de construction):
180 dont 13 apprentis

Estermann Gipserunternehmen AG
(entrepreneur plâtrier): 75

Siège social

- Geuensee LU et Zofingen AG, Suisse

Secteurs d'activité

- Entreprise de construction: bâtiments résidentiels, industriels et commerciaux, béton apparent, maçonnerie apparente, ouvrages d'art, bâtiments publics

Sécurité et qualité

ISO 9001:2008

Charte de la sécurité de la Suva signée

- Services de construction: transformations, rénovations
- Entrepreneur plâtrier: travaux de plâtrier spéciaux, enduits, isolations thermiques extérieures
- «eHaus»: maisons individuelles et immeubles résidentiels clés en main
- Immobilier: conception de grands projets en collaboration avec des entreprises partenaires, des investisseurs et les autorités

Risque d'accident accru sur les chantiers

Les accidents sont plus fréquents dans la construction que dans les autres branches: c'est ce que confirme la statistique annuelle. Toutefois, l'entreprise Estermann de Geuensee (LU) ne souhaite pas s'accommoder de ces chiffres sans réagir. Certes, elle n'est pas épargnée par les accidents. Mais ce sont souvent un grand nombre de petits accidents ou, de temps à autre, des accidents entraînant de longs arrêts de travail et qui pèsent lourdement sur la statistique des accidents. Pour l'organisation en cas d'urgence, il s'agit toutefois, indépendamment de la gravité des accidents, de prendre le plus vite possible les mesures appropriées et, si nécessaire, de disposer immédiatement de sauveteurs sur site. Le manque d'assistance ou l'arrivée tardive des secours peuvent aggraver les conséquences d'un incident au départ plutôt anodin. Une bonne organisation en cas d'urgence, des règles de conduite claires et des formations régulières sont donc indispensables.

La pratique est plus importante que la théorie.

remise à tout le personnel et qui explique les points essentiels à l'aide de textes simples et clairs ainsi que de nombreuses images. Cette convention a été élaborée et mise en place dans l'entreprise en collaboration avec un prestataire externe de solutions de sécurité. Ce guide pour les collaborateurs, intérimaires et sociétés tierces couvre les domaines clés de la sécurité au travail et de la protection de la santé, et assure une diffusion suffisamment large des connaissances auprès de l'ensemble du personnel interne et externe. Le comportement à adopter en cas d'urgence et les mesures de premiers secours sont aussi clairement expliqués dans une mini-brochure du Bureau pour la sécurité au travail de la Société suisse des entrepreneurs. Un exemplaire est également remis à l'ensemble du personnel.

Les formations annuelles sont particulièrement importantes et portent sur des thèmes variés (premiers secours, manipulation sûre des appareils) et touchant à la santé (tabagisme, consommation d'alcool, insolation ou tension artérielle). Le personnel des sous-traitants participe aussi à ces formations, qui font la part belle aux exercices pratiques. Dans cette branche, l'excès de théorie se révèle souvent moins efficace que les exemples issus de la pratique. Quelque 300 à 350 personnes ont participé à la dernière formation constituée d'une course d'orientation et ont ainsi pu rafraîchir leurs connaissances sur divers aspects portant sur la sécurité au travail et la protection de la santé. Les chefs d'équipe, contremaîtres et conducteurs de travaux suivent quant à eux une formation intensive, car ils sont les principaux interlocuteurs en cas d'urgence.



René Rottenberger
Préposé à la sécurité
Estermann AG,
entreprise de construction,
Geuensee

Informer correctement et former régulièrement

Les travailleurs d'Estermann sont informés dès le départ de manière exhaustive sur le comportement à adopter en cas d'urgence ainsi que sur la sécurité au travail et la protection de santé. Cette entreprise s'appuie à cet effet sur une convention relative à la sécurité au travail, à la protection de la santé, à la promotion de la santé sur une base économique pour tous les participants à la construction. Il s'agit d'une brochure au format pratique qui est



Formations annuelles sur des thèmes variés tels que manipulation sûre des appareils ou premiers secours.

Contremaître: un rôle clé

Le contremaître joue un rôle clé sur le chantier. En tant que supérieur hiérarchique le plus important, il veille au respect des prescriptions de sécurité et déclenche si nécessaire l'organisation en cas d'urgence. Chaque chantier étant différent, cette organisation doit être adaptée aux conditions données. Les travailleurs doivent pouvoir retrouver dans chaque baraque de chantier les numéros d'urgence et une description détaillée du comportement à adopter en cas d'accidents les plus divers ou d'urgences sanitaires telles qu'insolation, infarctus ou AVC. Si le contremaître ne peut pas intervenir immédiatement ou s'il est lui-même impliqué dans l'accident, le chef d'équipe doit assumer cette tâche. L'alerte est donnée par téléphone mobile. Dans la mesure où les chantiers se situent généralement en Suisse centrale, la réception est généralement bonne et les sauveteurs arrivent rapidement sur place.

Il faut analyser précisément les conditions locales pour l'organisation en cas d'urgence.

Particularité: une infirmière comme interlocuteur

Le recours à une infirmière de santé au travail externe est une particularité de la société Estermann. Si un travailleur est victime d'un accident ou tombe malade, cette infirmière est informée et intervient dans les plus brefs délais. Elle n'est pas employée par l'entreprise et assume la fonction

d'interlocuteur. Les travailleurs peuvent discuter avec elle de leurs problèmes de santé, demander des consultations médicales ou obtenir des explications sur les options de traitement. Avec plus de 60% de personnel de langue étrangère, il est extrêmement utile de disposer d'une infirmière qui puisse prendre contact avec des spécialistes externes, expliquer les conseils et les traitements et jouer le rôle de personne de confiance indépendamment de la hiérarchie interne. Le modèle a largement fait ses preuves dans la pratique. Tous les travailleurs connaissent la marche à suivre en cas de maladie ou d'accident et savent que l'infirmière de santé au travail prendra contact avec eux. En outre, une permanence a lieu chaque vendredi dans l'entreprise. Les travailleurs ont ainsi l'occasion de lui exposer leurs problèmes et préoccupations et de préparer d'éventuelles mesures telles qu'explications de traitement ou possibilités d'emploi.

Un pas vers la «sécurité intégrée»

Après la signature de la Charte de la sécurité par les partenaires sociaux, l'entreprise a désormais décidé de franchir le pas vers la «sécurité intégrée». En collaboration avec un animateur de projet de la Suva, une équipe interne est chargée, au-delà de toute hiérarchie, d'adapter de manière optimale le système de sécurité existant aux conditions de l'entreprise et de l'étendre. Cette démarche vise à introduire une culture durable de la sécurité. L'organisation en cas d'urgence sera également vérifiée en détail et affinée dans le cadre de ce projet.





Chaque chantier fait l'objet d'un audit une fois par mois. Le contrôle porte aussi sur le dispositif en cas d'urgence.



Un interlocuteur important: la permanence hebdomadaire de l'infirmière de santé au travail.



Entretien avec René Rottenberger, mené par Thomas Hilfiker, rédacteur de la revue Communications de la CFST

M. Rottenberger, vous avez indiqué qu'une infirmière de santé au travail intervient dans votre entreprise. La démarche est-elle volontaire ou les travailleurs sont-ils dans l'obligation de la rencontrer?

René Rottenberger: «La contrainte n'est jamais un bon outil pour apporter des améliorations. Les travailleurs sont libres de signer ou non la convention correspondante. Toutefois, 95 % le font volontairement, sans doute parce que la majorité d'entre eux en tirent un grand bénéfice. Imaginez la difficulté pour un travailleur de langue étrangère de prendre rendez-vous chez un médecin et d'expliquer ses problèmes. L'aide de l'infirmière est ici la bienvenue. Ils bénéficient de soins plus rapidement et de manière plus ciblée, et peuvent réintégrer plus vite le monde du travail. Le travailleur et l'entreprise y gagnent. En outre, cette aide est absolument gratuite et anonyme pour les bénéficiaires. Le secret médical est garanti et l'infirmière n'est pas employée directement par notre entreprise. Seule cette solution permet de développer une base de confiance saine.»

Comment contrôlez-vous la sécurité et le concept en cas d'urgence sur plus de 30 chantiers?

René Rottenberger: «Nous effectuons chaque mois un audit de tous les chantiers, ce qui nous renseigne sur les éventuelles lacunes de qualité, de sécurité ou du concept en cas d'urgence. Nous pouvons ainsi regrouper les thèmes correspondants à aborder lors des prochaines formations ou, si nécessaire, prendre des mesures immédiates.»

Tous les travailleurs participent-ils tous activement aux formations?

René Rottenberger: «Participer est une chose, mais le plus important est la conviction intérieure. Il existe indéniablement un penchant pour la paresse en matière de sécurité au travail dans le secteur de la construction alors que l'industrie a certainement beaucoup plus conscience de l'importance de cette thématique. Nous constatons que les jeunes sont généralement mieux formés et donc déjà sensibilisés à ces questions. Modifier le comportement des travailleurs plus âgés s'avère toutefois plus difficile. Le savoir-faire est là, mais en «vieux briscards», ils ont du mal à se plier aux règles en matière de sécurité au travail et de protection de la santé. Changer les habitudes prend donc du temps. Mais nous tenons bon, car nous sommes convaincus que c'est une nécessité. Notre organisation en cas d'urgence est certes opérationnelle, mais nous préférons ne pas avoir à y recourir.»

Eviter les urgences avant qu'elles ne se produisent

Le Credit Suisse est une grande banque qui emploie quelque 48 200 personnes sur 300 sites répartis dans plus de 50 pays. La sécurité est l'une des grandes priorités du groupe. Une importance particulière a été accordée à l'organisation en cas d'urgence. Elle est déclenchée en cas d'accidents du travail classiques ou d'urgences sanitaires du personnel, mais comprend aussi des scénarios d'urgence pour la sécurité des bâtiments, par exemple en cas d'incendies ou de catastrophes naturelles, ainsi que pour faire face aux attaques à main armée, aux menaces ou aux autres actes criminels. Le centre de compétence Security Services du Credit Suisse est bien préparé à toutes ces éventualités.



**Organisation
en cas d'urgence:
mise en œuvre**

Exemple de bonnes
pratiques n° 3

CREDIT SUISSE AG: chiffres clés

Nombre de collaborateurs dans le monde et en Suisse

Au niveau mondial: 48 200
En Suisse: 17 000

Nombre de sites et de succursales en Suisse

320 sites dont
184 succursales

Secteurs d'activité

Banque intégrée comportant
5 divisions:

Global Markets

Plate-forme de vente et de transaction pour les régions Americas et EMEA (Europe, Moyen-Orient et Afrique)

Investment Banking & Capital Markets

Plate-forme de conseil et d'émission pour les régions Americas et EMEA

International Wealth Management

Gestion de fortune mondiale pour les clients (U)HNWI (Ultra High Net Worth Individual) en dehors de la Suisse et de la région APAC (Asie Pacifique), asset management global, y compris produits et clients suisses

Swiss Universal Bank

Banque universelle pour les clients privés suisses (affaires

de détail, gestion de fortune) et les clients commerciaux et institutionnels (hors asset management)

Asia Pacific

Banque privée et d'investissement pour les (U)HNWI, sociétés et clients institutionnels dans la région Asie Pacifique

Sécurité au travail et protection de la santé

Système de gestion de la sécurité au travail et de la protection de la santé selon OHSAS 18001:2007
Solution par groupe d'entreprises G15, certifiée par la CFST

Dans les pays anglophones, il existe deux mots pour traduire le terme sécurité: safety et security. Safety désigne principalement la sécurité des personnes face aux risques physiques ou psychiques (y compris donc la sécurité au travail et la protection de la santé des travailleurs), tandis que security concerne surtout la protection contre les dangers liés aux activités criminelles, par exemple les braquages. Par nature, ces deux aspects de la sécurité sont importants pour une banque et doivent donc être couverts par les scénarios d'urgence correspondants. La frontière entre la protection des travailleurs et celle contre les agissements criminels est floue.

Equipements de premiers secours adaptés aux sites

En Suisse, 95% des postes de travail du Credit Suisse sont des postes de bureau classiques. A Uetlihof Zurich, quelque 9000 employés travaillent dans le plus grand complexe de bureaux du pays. Les accidents y sont pour la plupart dus à des faux pas ou des chutes, ainsi qu'aux urgences médicales telles que des infarctus ou des troubles cardio-vasculaires. Outre les postes de travail de bureau, le bâtiment comporte aussi différentes unités techniques, par ex. une centrale énergétique avec alimentation de secours, une centrale frigorifique, un entrepôt de matières dangereuses et un autre à rayonnages élevés, une imprimerie interne, un atelier de menuiserie, etc. Les risques sont donc très divers selon la partie du bâtiment, l'activité et le poste de travail.

L'équipement pour les urgences médicales dépend aussi du site, du bâtiment et du nombre de personne. Uetlihof est doté d'une infrastructure complète: infirmerie, personnel médical, matériel de premiers secours et défibrillateurs (DAE). Les bâtiments comptant plus de 250 postes de travail possèdent en principe leur propre infirmerie. Quant à ceux avec plus de 50 postes, ils sont équipés, au minimum, d'un «point d'urgence» avec DAE, d'une trousse de secours et d'affiches présentant la conduite à tenir en cas d'urgence et les principaux numéros d'urgence.

Une centrale d'alarme joignable 24h / 24

L'assistance téléphonique médicale centralisée, opérée en collaboration avec un prestataire de services externe, assure la prise en charge des urgences médicales jusqu'à l'arrivée des secours. Pour tous les autres cas, le numéro 1999 est programmé sur l'ensemble des téléphones. Il permet d'appeler la centrale d'alarme du Credit Suisse 24 heures sur 24, tous les jours de l'année. Un service de piquet permanent assure une mobilisation rapide de l'équipe de sécurité. En fonction des événements, il peut appeler les forces d'intervention, les services de secours, la police ou un care team, prendre des mesures et communiquer les informations nécessaires aux personnes sur place et à la direction. Le service Corporate Communications doit aussi informer rapidement et correctement les médias et le public, afin qu'aucune rumeur incontrôlée ou complètement fausse ne commence à circuler, notamment sur les réseaux sociaux.



Andreas Wolfensberger
Vice President,
Head Security
Services Suisse &
EMEA
CREDIT SUISSE AG,
Zurich



Les formations et exercices, par ex. aux premiers secours, jouent un rôle déterminant.



Planification minutieuse des opérations d'évacuation d'un bâtiment.

Formations et exercices: la clé du succès

En matière d'organisation en cas d'urgence, le Credit Suisse ne laisse rien au hasard. Dès le premier jour de travail, ses employés apprennent la conduite à tenir en cas d'urgence. Lors de ce «Welcome Day», une carte de numéros d'urgence, comprenant des instructions pour les évacuations et les urgences médicales, leur est ainsi remise. Mais sans mise en pratique, les travailleurs oublient vite: formations et exercices occupent donc une place primordiale. Outre les cours, il existe de nombreux moyens de se tenir au courant: newsletters, informations sur l'intranet, programmes d'apprentissage, vidéos, etc. Des connaissances spéciales doivent être dispensées aux employés exposés à des dangers particuliers. Par exemple, le personnel des guichets apprend la conduite à tenir en cas d'attaque à main armée et participe à des simulations de braquage pour se préparer à toute éventualité. Les solutions en la matière doivent évidemment aussi être tout d'abord techniques afin de rendre impossible les actes criminels. Il n'en reste pas moins qu'il faut s'exercer afin de pouvoir agir correctement en cas d'urgence.

Les exercices d'évacuation de bâtiments sont également très fréquents. Environ 3000 employés ont participé à un tel exercice à Uetlihof l'an dernier. Les responsabilités et les procédures des organes chargés de l'évacuation sont clairement définies dans des cahiers des charges et des listes de contrôle. Chaque employé doit savoir quelle issue de secours il doit emprunter pour sortir du bâtiment et où se trouve le point de rassemblement.

Sans exercice, la réussite est impossible.

Les responsables de section vérifient qu'il ne reste plus personne dans le bâtiment. Les voies d'évacuation sont contrôlées régulièrement et tous les employés les empruntent une fois par an. Ces exercices d'évacuation prennent évidemment du temps et nécessitent une coordination minutieuse avec les responsables d'affaires, pour ne pas causer de perturbations imprévisibles.

Les sociétés tierces y participent aussi activement, et en particulier les services de secours, la police et le service du feu. Dans un ensemble de bâtiments aussi vaste qu'Uetlihof, les secours doivent savoir comment est organisé chaque bâtiment et où se trouvent les accès et les zones dangereuses. La répartition des étages, par exemple, y est particulière: sur les 12 étages, certains sont des sous-sols et le sixième étage n'est donc pas forcément là où l'on pense le trouver.

Gestion des connaissances basée sur les risques

Le but de ces formations et cours de répétition, des exercices de lutte contre l'incendie et d'évacuation – et donc de toute l'organisation en cas d'urgence – est de fournir une gestion des connaissances basée sur les risques. Chacun, en fonction de son poste, de sa fonction et de ses activités, doit connaître les dangers possibles et savoir se comporter en conséquence. Plus le risque est grand, plus les employés et les responsables locaux doivent disposer de connaissances précises et approfondies. C'est ce qui permet de s'assurer que l'organisation en cas d'urgence sera la plus efficace possible.



S'exercer à toute éventualité: la bonne conduite à tenir en cas d'attaque à main armée (simulation).



Des points d'urgence se trouvent dans tous les bâtiments abritant plus de 50 postes de travail.



Entretien avec **Andreas Wolfensberger**, mené par **Thomas Hilfiker**, rédacteur de la revue **Communications de la CFST**

M. Wolfensberger, votre entreprise est une grande banque et vous devez certainement être au top en matière de sécurité et d'organisation en cas d'urgence. Avez-vous encore des choses à améliorer?

Andreas Wolfensberger: «Tout professionnel qui travaille sur des questions de sécurité sait que les problèmes ne sont jamais résolus une fois pour toutes. Notre grand défi est donc d'anticiper les risques. Nous devons toujours avoir une longueur d'avance. Par exemple, les organisations criminelles utilisent de moins en moins le skimming pour retirer de l'argent aux bancomates avec des cartes bancaires falsifiées. Ces derniers temps, elles font simplement exploser ces distributeurs. Il est évident que cela est particulièrement dangereux. Il nous incombe de trouver les moyens de nous en protéger. Notre philosophie est de rendre les situations dangereuses impossibles avant qu'elles ne se présentent».

Comment fonctionne le contrôle de système dans votre groupe?

Andreas Wolfensberger: «Fondamentalement, tous nos processus de travail, y compris l'organisation en cas d'urgence, font l'objet d'audits réguliers. Les résultats sont recueillis et analysés de façon critique après chaque incident, mais aussi après les exercices. Nous

élaborez ainsi des propositions d'amélioration afin d'éviter erreurs et lacunes. Par ailleurs, nous avons un «risk radar» avec lequel nous examinons les dangers par anticipation et les intégrons dans notre évaluation des risques pour en tirer des scénarios d'urgence possibles. Nous pouvons ainsi non seulement maintenir notre sécurité à un haut niveau, mais aussi améliorer constamment notre système».

Tout votre personnel participe-t-il bien à vos nombreux exercices?

Andreas Wolfensberger: «Parce que nous sommes une grande banque, nos collaborateurs sont obligés de suivre de nombreuses sessions de e-learning en matière de connaissances techniques et de compliance. Pour ce qui est de l'organisation en cas d'urgence, nous misons plutôt sur la motivation et la sensibilisation. Il suffit d'un peu de bon sens pour que tout marche bien. On n'arrive à rien sous la pression des règlements. Tout le monde n'a pas besoin de tout savoir. Notre démarche basée sur les risques nous permet de former nos collaborateurs selon leur fonction, leur activité et leur exposition aux risques et de leur apprendre la conduite à tenir en cas d'urgence de manière ciblée. Il faut en particulier pouvoir disposer des connaissances là où l'on peut en avoir besoin en cas de problème. En outre, les règles doivent être claires et simples, sinon personne ne peut les suivre dans l'urgence. Mais pour en revenir à votre question: oui, nos collaborateurs participent très bien aux exercices pratiques».

Tout le monde n'a pas besoin de tout savoir.

Programme de prévention «Vision 250 vies»: point de la situation après cinq ans

Lancé il y a cinq ans par la Suva, le programme de prévention «Vision 250 vies» vise à diviser par deux le nombre des accidents professionnels graves d'ici à 2020, c'est-à-dire préserver 250 vies et empêcher autant de cas d'invalidité graves. Un premier bilan s'impose à mi-parcours: le cap est le bon, les instruments de prévention fonctionnent. Mais il faudra redoubler d'efforts pour atteindre l'objectif.

Analyse des accidents professionnels graves et mortels (1999–2008)

C'est en 2010 que la Suva a lancé son nouveau programme de prévention. L'analyse de la statistique des accidents 1999–2008 (voir illustration) indique les principales causes des accidents professionnels (AP) graves entraînant la mort ou une invalidité grave.

Les accidents graves sont le plus souvent dus à des chutes de hauteur ou à des opérations de maintenance. Ils touchent surtout le secteur principal et secondaire de la construction ainsi que l'industrie. Les travaux forestiers et l'électricité sont d'autres activités à risque. L'analyse fournit une autre information capitale: pour éviter des accidents professionnels mortels, il est indispensable de respecter quelques règles de sécurité élémentaires.

chutes de hauteur

229†
3760 AI

maintenance

98†
1000 AI

grues

55†
310 AI

chutes et faux pas

51†
4040 AI

échafaudages

48†
1020 AI

forêt

38†
140 AI

électricité

28†
43 AI

apprentis

31†
62 AI

chariots élévateurs

32†
260 AI

échelles

37†
1340 AI



Non-respect
des règles
vitales



Transports routiers



Plâtriers et peintres



Construction en éléments préfabriqués en béton



Artisanat et industrie



Remontées mécaniques et téléskis



Amiante



Aires de manœuvre d'hélicoptères



Toitures et façades



Construction métallique



Electricité



Construction en bois



Montage de charpentes métalliques



Lignes aériennes à haute tension



Travail en forêt



Protection par encordement



Chariots élévateurs



Maintenance



Bâtiment



Lignes électriques avec poteaux en bois

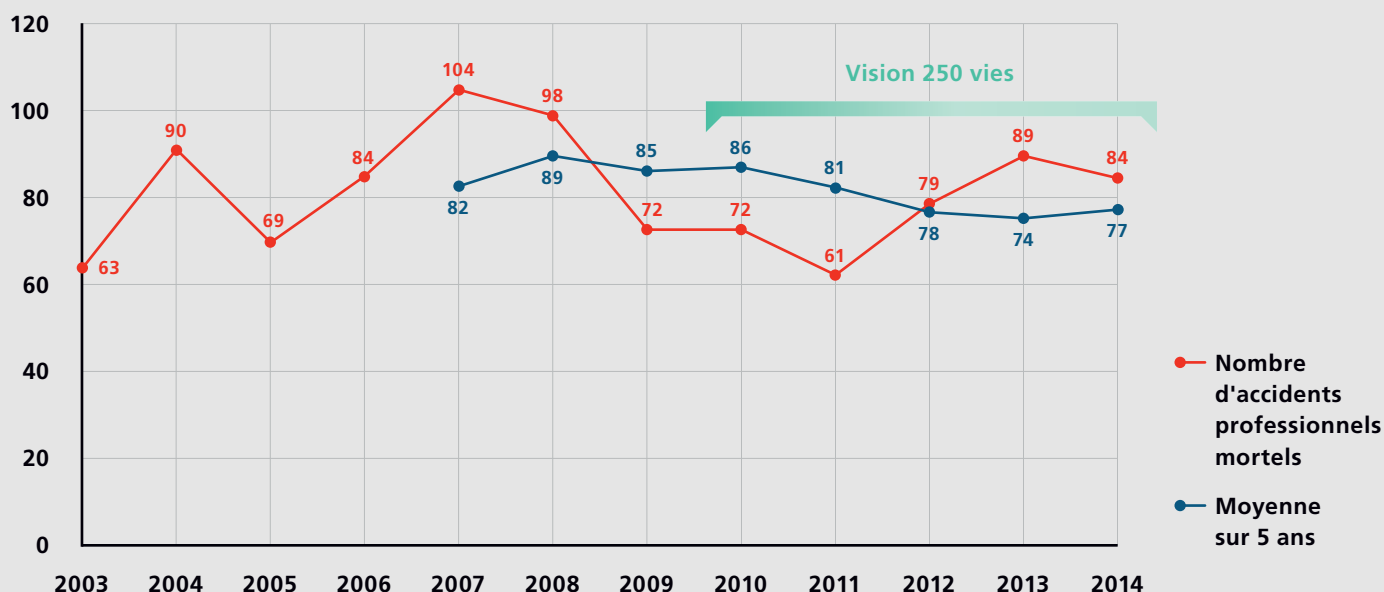


Génie civil et travaux publics

Règles vitales

Les règles vitales permettent de prévenir les accidents professionnels mortels ou les accidents graves entraînant une invalidité. Lorsqu'une règle est enfreinte, chaque intervenant a le droit et le devoir de dire STOP et de ne reprendre le travail qu'une fois que les conditions de sécurité sont rétablies. La Suva a défini des règles vitales pour les branches ci-contre. Elle a également conçu des dépliants ainsi que des supports pédagogiques et des didacticiels pour les supérieurs, les préposés à la sécurité et les travailleurs.

Evolution des accidents professionnels mortels



Règles vitales et Charte de la sécurité

Tolérance zéro: lorsque la vie est en jeu, les règles de sécurité doivent être respectées à la lettre. Au cours des dernières années, la Suva a méticuleusement analysé les accidents des différents groupes d'activité professionnelle et élaboré une vingtaine de recueils de règles vitales (voir p. 27). Ces règles sont proposées sous forme de dépliants, de supports pédagogiques, de matériel d'information et de didacticiels. Les règles conçues pour les différentes branches ont été rédigées avec le concours de nombreux experts. Elles reflètent l'état de la technique.

Lorsqu'une règle n'est pas respectée, chaque intervenant a non seulement le droit, mais aussi le devoir de dire STOP. Le travail ne peut reprendre qu'une fois le danger écarté. Le programme de prévention est donc étroitement lié à la Charte de la sécurité créée avec le concours des associations patronales, des concepteurs et des syndicats. La Charte de la sécurité

reconnaît aux travailleurs la possibilité de dire STOP en cas de danger et les concepteurs s'engagent à adopter

Ne pas respecter les règles vitales a souvent une issue fatale.

des mesures de sécurité collectives dès l'appel d'offres. Les entreprises signataires de la Charte reconnaissent les règles vitales, instruisent leur personnel et appliquent les règles au quotidien, ce qui se traduit par une baisse du nombre des accidents et du coût des absences ainsi que par une amélioration de l'image de marque. La Charte de la sécurité fait aussi partie intégrante d'une culture de la sécurité vécue au quotidien dans l'entreprise ou dans le cadre de la réalisation d'un projet de construction.

Premier bilan: maintenir le cap

Où en est le programme de prévention à mi-parcours? Le nombre

d'accidents professionnels mortels n'a pas varié significativement au cours des cinq dernières années (voir fig. ci-dessus), et ce en dépit d'une baisse continue du nombre et du risque de cas. L'analyse de la moyenne sur cinq ans montre que le nombre des accidents professionnels mortels stagne depuis 2010. Selon les statisticiens, les variations annuelles ne sont pas significatives en raison du petit nombre de cas.

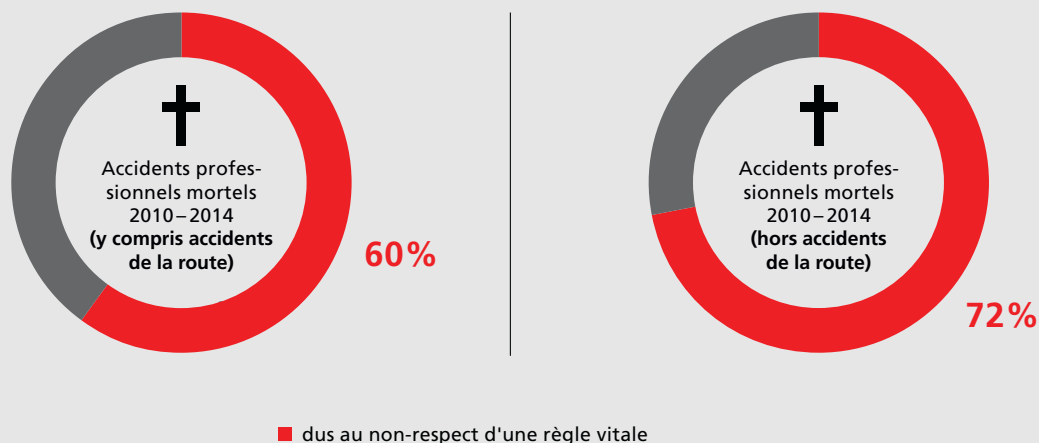
Un constat demeure toutefois essentiel: le non-respect des règles vitales entraîne souvent des accidents mortels (voir fig. p. 29). Au cours de la période de 2010 à 2014, le non-respect des règles vitales était en cause dans trois accidents mortels sur cinq (60%). Après déduction des accidents de la route, cette proportion atteint 73%. Ces chiffres confirment que le programme de prévention va dans la bonne direction. La «Vision 250 vies», qui se concentre sur les règles vitales, est sur la bonne voie. L'objectif est réalisable.



André Meier
Chef de la division sécurité au travail, Suva, Lucerne

Nombre d'accidents professionnels mortels dus au non-respect d'une règle vitale

(avec et sans accidents de la route)



Encourager et exiger

Quelles sont les principales causes du non-respect des règles vitales?

- Les règles vitales sont encore trop méconnues. Selon une enquête, seuls 44% des travailleurs interrogés déclarent les connaître. Il faut donc encore agir à ce niveau.
- Dans une conjoncture difficile, la priorité est accordée aux aspects économiques. La sécurité au travail est mise sous pression dans de nombreuses entreprises. Les supérieurs se plient aux impératifs économiques. Les règles ne sont pas enseignées par manque de temps et en raison d'une surcharge de travail.
- Les travailleurs n'ont pas le courage de dire STOP.
- Les préposés à la sécurité ne disposent pas de suffisamment de moyens auxiliaires ou ne parviennent pas à faire comprendre les enjeux aux chefs d'entreprise.
- Il faut mieux faire connaître et promouvoir les règles vitales dans les entreprises. Les intervenants à tous les niveaux (direction, supérieurs hiérarchiques, collaborateurs) sont tenus d'intégrer ces règles au quotidien, d'instruire les collaborateurs en conséquence et d'ancrer les règles dans les processus de travail.
- Les préposés à la sécurité dans les entreprises sont tenus de soutenir les supérieurs hiérarchiques. Les règles vitales et (ou) l'instruction sont abordées dans le cadre des audits.
- La sensibilisation aux règles vitales doit être renouvelée régulièrement. Les entreprises ne sont pas des entités figées: la rotation des postes, la fluctuation des effectifs et l'arrivée constante de nouveaux venus sur le marché du travail ne sont que quelques-unes des raisons qui expliquent que la sensibilisation à la sécurité au travail constitue une tâche permanente.

Mesures destinées à accroître l'impact de la campagne en cours:

rité doivent bénéficier d'un plus large soutien dans la pratique. Quelque 1500 entreprises ont signé la Charte à ce jour. Il existe encore un potentiel important.

- L'intensification des efforts dans le cadre de l'exécution et les contrôles axés sur les risques dans les entreprises sont également indispensables. Les contrôles des postes de travail permettent de vérifier si les règles vitales sont respectées, par exemple si une protection latérale est montée en cas de travaux effectués à plus de 2 m de hauteur.
- La sécurité au travail, notamment dans la construction, fait partie des tâches de planification et devrait faire partie intégrante de l'organisation du travail.

Moins de souffrances et plus de retombées économiques

Il est indéniable que ces efforts supplémentaires en valent la peine. Tout d'abord, ils permettent d'éviter de nombreuses souffrances aux collaborateurs, à leurs proches et au sein



Respecter les règles vitales permet non seulement d'éviter des accidents mortels et très graves, mais contribue aussi à prévenir de manière générale les accidents.

Infos complémentaires

- **Règles vitales:**
matériel d'information, supports pédagogiques, didacticiels (Web Based Trainings): www.suva.ch > Prévention > Règles vitales
- **Axes prioritaires de la prévention:**
www.suva.ch > Prévention > Axes prioritaires de la prévention
- **Exemples d'accidents:**
www.suva.ch > Prévention > Travail > Axes prioritaires de la prévention > Tirer des leçons des accidents
- **Charte de la sécurité:**
www.charte-securite.ch



des entreprises. Il s'agit là avant tout d'une obligation éthique et morale. Mais respecter les règles vitales, c'est aussi pour les entreprises la possibilité de remplir une part importante de leur obligation légale.

Nous devons à présent redoubler d'efforts.

La diminution des accidents et des absences a également une importance économique pour les entreprises. Si le respect des règles vitales permet d'éviter des accidents graves, il permet aussi incontestablement d'éviter de nombreux petits accidents qui coûtent cher

aux entreprises, notamment en raison des heures supplémentaires, du surcroît de dépenses, des arrêts d'activité et des retards de livraison qu'ils induisent. L'expérience montre qu'un jour d'absence coûte, selon la branche et les activités, entre 800 et 1200 francs, voire plus. Réduire la fréquence des accidents revêt donc aussi un intérêt économique pour les entreprises.

La «Vision 250 vies» est vivante. Et la Suva croit en elle. Il faudra cependant que chacun fasse encore un effort supplémentaire au cours de la seconde phase. Le respect des règles vitales permet d'éviter environ 60% des accidents mortels. Ce chiffre justifie à lui seul une intensification des efforts. Il faut continuer!



SAFE AT WORK: bilan à mi-parcours

Le label SAFE AT WORK fait partie intégrante de la campagne de prévention «Vision 250 vies». Il est centré sur les accidents professionnels mortels et les cas d'invalidité grave dans les branches qui ne relèvent pas du domaine d'exécution de la Suva, mais de celui des cantons et du SECO. La «Vision 250 vies» de la CFST couvre ainsi tous les secteurs économiques, et en particulier l'agriculture, l'économie carnée et les boucheries, le secteur automobile ainsi que la technique du bâtiment et l'hôtellerie. Une rétrospective des activités passées donne des indications sur la future orientation de SAFE AT WORK.

S'appuyant sur une approche basée sur les risques, le programme «Vision 250 vies» a pour but de prévenir les accidents professionnels mortels et les cas d'invalidité grave, et de diviser par deux leur nombre en dix ans. L'analyse des accidents dans les branches relevant du domaine d'exécution des cantons et du SECO a permis d'identifier plusieurs secteurs prioritaires pour SAFE AT WORK, qui se caractérisent par une fréquence des accidents, notamment des accidents très graves, relativement élevée:

- agriculture
- économie carnée et boucheries
- secteur automobile
- technique du bâtiment (dans le domaine d'exécution de la Suva depuis octobre 2015)
- hôtellerie

Une identité commune

Afin d'assurer une plus grande visibilité aux campagnes de prévention dans les branches les plus variées, il a été décidé de développer un label commun: SAFE AT WORK. Il regroupe l'ensemble des activités sous un seul et même toit constituant un vecteur de communication et de notoriété. De nombreuses actions et campagnes

ont été organisées sous ce label au cours des cinq dernières années (voir panorama p. 32).

Ces campagnes ont été conduites en étroite collaboration avec les représentants des branches, des organismes responsables des solutions par branches concernées, des inspections cantonales du travail et du SECO. Elles ont permis d'encourager l'échange de connaissances et d'expériences tout en suivant plusieurs pistes en matière de stratégie grâce au soutien des représentants des branches et des inspections cantonales du travail.

Le site Internet www.safeatwork.ch sert de plateforme de communication offrant un panorama des diverses activités.

Utilisation de nouveaux supports pour les jeunes

Internet, médias sociaux, e-learning: le monde de l'information a changé très rapidement au cours de la dernière décennie. Les jeunes travailleurs sont beaucoup moins réceptifs aux supports imprimés conventionnels. SAFE AT WORK a par conséquent mis très tôt sur des outils modernes pour les campagnes de prévention. Le label BE SMART WORK SAFE s'adresse principalement aux jeunes en formation. Si les règles de sécurité au travail sont ancrées dès le plus jeune âge dans le système



André Sudan
Ingénieur de sécurité, secrétaire de la CFST, Fribourg



Daniel Stuber
Conseiller en communication, secrétaire de la CFST, Fribourg

Panorama des principales campagnes de prévention de SAFE AT WORK 2010–2015



Agriculture

Avec 140 accidents pour 1000 travailleurs à plein temps, le secteur de l'agriculture dépasse largement la moyenne de l'ensemble des branches (70 pour 1000 travailleurs à plein temps, source: SSSA, 2013). Il est toutefois possible que le nombre effectif soit un peu plus élevé, car les accidents des agriculteurs, qui exercent en tant qu'indépendants, ne sont pas enregistrés dans la statistique. Les accidents très fréquents impliquent des machines et des véhicules. SAFE AT WORK, en collaboration avec le Service de prévention des accidents dans l'agriculture SPAA, a par conséquent soutenu une série de mesures spécifiques, afin de favoriser la connaissance des dangers, les règles de sécurité pour l'utilisation des machines et des véhicules ainsi que la sensibilisation générale concernant la sécurité au travail dans l'agriculture.

- **Simulateur de tonneaux** pour tracteurs lors des salons professionnels et grand public.
- **Cours de conduite** pour garantir la sécurité par tous les temps.
- **«Les anges de la ferme»:** des agricultrices racontent dans de petites vidéos comment elles gèrent la sécurité au travail et sensibilisent quotidiennement leurs partenaires.
- **Publications générales, en collaboration avec le SPAA:** matériel d'information, tracts, autocollants, etc. pour sensibiliser à la sécurité au travail.
- **Matériel d'information pour les caves à vin:** risque lié à une concentration élevée de gaz carbonique (CO₂), pouvant entraîner la mort par asphyxie. Matériel d'information pour améliorer la sensibilisation et consignes de sécurité.



Economie carnée et boucheries

Collaboration étroite avec le centre de formation pour l'économie carnée suisse ABZ afin d'encourager la sécurité au travail, notamment parmi les apprentis.

- **Kit de sécurité pour les apprentis:** tous les apprentis reçoivent un kit de sécurité qui permet de ranger et de transporter les couteaux et les équipements de protection individuelle (EPI) de manière sûre et hygiénique. Grâce à ce kit, les apprentis comprennent dès leur entrée dans le monde du travail que la sécurité est un aspect important de leur formation. Le kit doit accompagner les apprentis tout au long de leur formation et de leur vie professionnelle.

- **E-learning:** la sécurité au travail accessible en ligne par des moyens électroniques.
- **Calibre pour couteaux:** la plupart des blessures sont «auto-infligées» et provoquées par une mauvaise manipulation des couteaux (coupures et blessures par perforation). Un contrôle régulier avec un calibre pour couteaux peut empêcher d'utiliser un couteau trop pointu qui percera l'équipement de protection.



Secteur automobile

Diverses actions ont été organisées dans le secteur automobile en étroite collaboration avec les associations professionnelles.

- **Films de prévention et kits de formation:** films de prévention spécialement conçus pour les apprentis, traitant des principaux risques d'accidents, par ex. blessures aux yeux, coupures, chutes et faux pas, chutes de hauteur ou interventions sur des batteries haute tension. Documents de formation et affiches pour servir de rappels.
- **Manifestations de formation continue:** par ex. consacrées aux interventions sur des batteries haute tension de véhicules hybrides et électriques.

- **Publications:** diffusion des publications de la CFST dans le secteur automobile.
- **Safety bag:** soutien de l'action de l'association professionnelle UPSA. Le «safety bag» est offert aux apprentis de la branche automobile. Il comprend les principaux équipements de protection individuelle: chaussures de sécurité, gants, lunettes, protecteurs d'ouïe.



Technique du bâtiment

En collaboration avec la solution par branche BATISEC

- **Conseils de sécurité mensuels:** calendrier, affiches et conseils par SMS sur divers thèmes concernant la sécurité.
- **Cours de sécurité:** utilisation d'équipements électriques, de gaz et de liquides inflammables.

A partir d'octobre 2015, ce domaine d'exécution incombe à la Suva.



Hôtellerie

En collaboration avec l'association professionnelle hotellerie suisse

- **Cours sur la sécurité au travail pour les hôteliers:** améliorer l'état des connaissances et rappeler les obligations des employeurs en matière de sécurité au travail.



Le simulateur de tonneaux pour tracteurs permet de découvrir les effets d'une chute de tracteur sur le corps humain.



Cours de conduite pour garantir la sécurité par tous les temps.

personnel de valeurs, il y a de fortes chances qu'elles soient respectées tout au long de la vie. Les jeunes ne se laissent toutefois pas impressionner par des prescriptions et des rappels à l'ordre. Au contraire, ils essaient de sonder les limites et s'exposent ainsi inutilement à des risques élevés.

Grâce aux médias sociaux tels que YouTube ou Facebook, BE SMART WORK SAFE incite les jeunes à visionner des vidéos virales et à utiliser des outils interactifs traitant de la sécurité au travail.

Statistique et quantification des progrès

Alors que les chiffres généraux de la statistique des accidents sont orientés à la baisse dans la plupart des branches, le nombre des accidents mortels stagne depuis quelques années (voir l'article d'André Meier, Suva, p. 26ss). SAFE AT WORK a certes permis une baisse significative de la fréquence des accidents dans le secteur automobile en général, et notamment parmi les apprentis du secteur de l'économie carnée et des boucheries, mais l'efficacité des actions n'est pas mesurable de manière formelle, car il n'existe pas ou peu de données statistiques exhaustives.

Le problème de la mesure des progrès est en outre lié au système, car il est impossible de démontrer ce qui

conduit, au cas par cas, à une diminution de la fréquence des accidents. L'efficacité des efforts individuels de prévention n'est pas quantifiable. Il est toutefois possible de mesurer le degré de notoriété et de connaissance des moyens d'information et des contenus des campagnes, le nombre de clics sur les sites Web et les médias sociaux, le nombre de participants à des cours de formation ou à des modules d'e-learning, le nombre de visiteurs aux salons spécialisés, les commandes de brochures et autres, mais il demeure difficile d'établir un parallèle avec la statistique des accidents. En revanche, une chose est sûre: tant que le nombre des accidents continuera de baisser, il est permis de penser que les campagnes de prévention portent leurs fruits.

Perspectives d'avenir

SAFE AT WORK ne restera pas uniquement centré sur les accidents mortels ou gravement invalidants. Prévenir les accidents, c'est faire en sorte d'écartier ou d'éliminer les dangers. Une démarche qui permet d'éviter des accidents graves, mais aussi, de manière générale, un grand nombre d'autres accidents professionnels. Au cours des prochaines années, SAFE AT WORK privilégiera une démarche proactive et mènera des actions ciblées sur le terrain avec les spécialistes des branches concernées!

Adaptation des notations CMR au SGH

Le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage (SGH) a pour but d'améliorer la protection et de simplifier le commerce des produits chimiques. En Suisse, il s'applique pour les substances depuis 2012 et depuis 2015 pour les mélanges. Il existe quelques différences entre le SGH et la liste suisse des valeurs limites d'exposition. L'adaptation des valeurs limites d'exposition 2016 au SGH a été limitée aux notations des substances cancérigènes (C), mutagènes (M) et reprotoxiques (R). Les classements des substances ont en revanche été laissés en l'état. En outre, un nouveau symbole a été mis en place en 2016 pour les substances cancérigènes avec valeur seuil. Cette mesure est importante pour la prévention: dès lors que la VME est respectée, le principe de minimisation dans le cas des substances cancérigènes avec valeur seuil est en effet satisfait, puisqu'il n'y a alors pas lieu de craindre un risque supplémentaire de cancer.



Dr Michael Koller
Division médecine
du travail, Suva,
Lucerne

Système SGH et règlement CLP

L'étiquetage des produits chimiques et la signalétique des dangers étaient, il y a quelques années encore, différents d'un pays à l'autre. A l'initiative de l'ONU, un système de classification et d'étiquetage uniformisé des produits chimiques a vu le jour: le système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques ou SGH. La première version du document a été publiée en 2003 (ST/SG/AC.10/30). Le SGH a ensuite été introduit dans l'UE au travers du règlement «CLP» (classification, étiquetage et emballage, CE n° 1272/2008). Ce système a également été repris en Suisse dans l'ordonnance sur les produits chimiques. Le nouvel étiquetage selon le SGH a été mis en place au 1^{er} décembre 2012 pour les substances et au 1^{er} juin 2015 pour les mélanges (sauf pour les liquidations de stock).



Dr Claudia Pletscher
Médecin-chef
et cheffe de la
division médecine
du travail, Suva,
Lucerne, membre
de la CFST

Nouvelles notations pour les CMR

La Suva a profité de ce changement pour adapter les notations concernées dans la liste suisse des valeurs limites d'exposition, à savoir les notations CMR, autrement dit les substances cancérigènes (C), mutagènes (M) et reprotoxiques (R). La formulation de ces notations et de leurs définitions dans le SGH et le règlement CLP était différente de celle de la liste des valeurs limites d'exposition. Elle est à présent adaptée. Une comparaison entre notations anciennes et nouvelles est proposée à la page 35. La colonne droite reprend en outre les phrases «H» (de l'anglais hazard: danger) du règlement CLP, qui remplacent les phrases «R» utilisées jusqu'ici.

Les substances des classes 1_A et 1_B (autrement dit C1_A/C1_B, M1_A/M1_B, R1_{AD}/R1_{BD} et R1_{AF}/R1_{BF}) sont traitées de la même manière en ce qui concerne les mesures de protection

de la santé et de prévention en médecine du travail. Ainsi, le principe de minimisation doit être respecté par ex. par les substances de la catégorie C1. Les substances de la classe 1_A et 1_B sont également accompagnées de la même phrase H. Il est important de savoir que seule la formulation des notations a été empruntée au règlement CLP. La modification ne concerne pas la classification des substances dans les différentes catégories.

Interactions entre la notation R et la classe SS

La «toxicité pour la reproduction» se traduit par des effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité des hommes et des femmes adultes, ainsi que par des effets indésirables sur le développement de leurs descendants. Les substances qui altèrent la fertilité et la fonction sexuelle des parents sont signalées par la notation R_{Fr}, celles qui nuisent au développement de leurs descendants

Comparaison entre anciennes et nouvelles notations CMR

	Jusqu'à 2015	A partir de 2016	Phrases H
Cancérogène	C ₁	C1 _A	H350
	C ₂	C1 _B	
	C ₃	C2	H351
Mutagène	M ₁	M1 _A	H340
	M ₂	M1 _B	
	M ₃	M2	H341
Reprotoxique (fœtus)	R _{E1}	R1 _{AD}	H360D
	R _{E2}	R1 _{BD}	
	R _{E3}	R2 _D	H361d
Reprotoxique (parents)	R _{F1}	R1 _{AF}	H360F
	R _{F2}	R1 _{BF}	
	R _{F3}	R2 _F	H361f

Les définitions exactes des notations peuvent être consultées dans le règlement CLP. En quelques mots:

- Pour les substances notées **C1_A**, **M1_A** et **R1_A**, la classification s'appuie principalement sur des études menées chez l'homme. Leur potentiel cancérigène, mutagène ou reprotoxique pour l'être humain est **avéré**.
- Pour les substances notées **C1_B**, **M1_B** et **R1_B**, la classification se base principalement sur des études chez l'animal (d'autres

études sont également réalisées pour les mutagènes). Leur potentiel cancérigène, mutagène ou reprotoxique pour l'être humain est **supposé**.

- Les substances notées **C2**, **M2** et **R2** pourraient être cancérigènes, mutagènes ou reprotoxiques pour l'être humain. Ce soupçon se fonde sur des études qui ne sont pas suffisantes pour classer la substance dans la catégorie C1, M1 ou R1.

(avant et après la naissance) par R_D (anciennement R_E)¹. Les définitions exactes peuvent être consultées dans la publication «Valeurs limites d'exposition aux postes de travail» de la Suva.

Les troubles de l'allaitement font également partie des effets reprotoxiques, mais la liste suisse des valeurs limites d'exposition ne prévoit pas de notation spécifique (à la différence du règlement CLP).

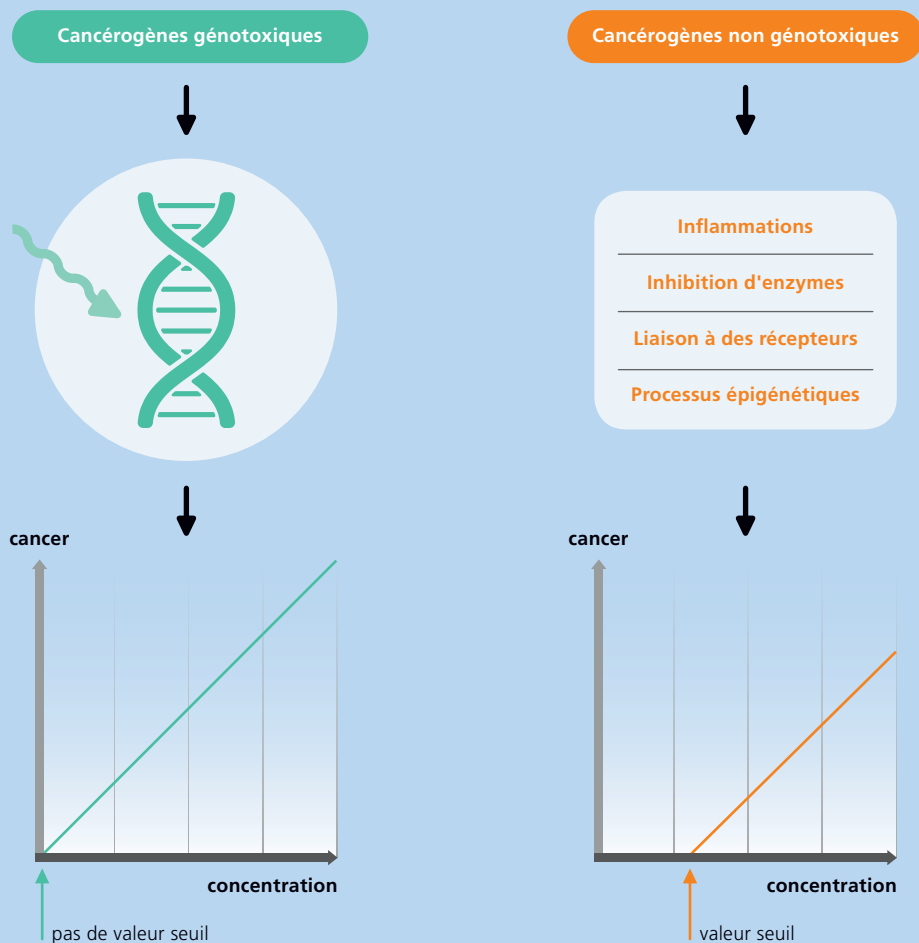
La notation R indique si une substance est reprotoxique mais pas si elle peut l'être même lorsque la VME est respectée. Pour cela, il faut recourir à la classification SS: si une substance est notée SS_A, le fœtus peut présenter des lésions même lorsque la VME a été respectée. Avec la notation SS_B, on ne peut exclure

des atteintes fœtales même si la VME a été respectée. Quant à la catégorie SS_C, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus si la VME a été respectée. La classification SS ne fait pas partie du règlement CLP. Elle s'appuie sur la liste de VME de la Deutsche Forschungsgesellschaft.

La notation R et les classes SS constituent donc deux systèmes de classification différents, ce qui explique que certaines substances dans la liste des valeurs limites d'exposition portent une notation SS mais pas R ou vice versa. Il serait utile d'harmoniser les deux systèmes. Pour l'instant, il faut utiliser leurs informations séparément.

¹ Le D en indice dans la notation R est emprunté à la mention de danger H360D/d, qui décrit la reprotoxicité pour le fœtus.

Substances cancérigènes avec ou sans valeur de seuil



Substances cancérigènes avec valeur seuil: une contradiction?

Jusqu'à présent, d'après la liste des valeurs limites d'exposition, toutes les substances pouvant provoquer un cancer étaient traitées comme des cancérigènes sans seuil d'effet. En d'autres termes, il existe un risque de cancer, du moins théoriquement, à la moindre exposition à ces substances. Plus l'exposition à un cancérigène sans valeur seuil est faible, plus le risque de cancer est réduit: il y a donc lieu de respecter le principe de minimisation.

Les substances cancérigènes sans valeur seuil agissent souvent directement sur l'ADN et provoquent des mutations, ce qui leur vaut le nom de «cancérigènes génotoxiques»

(voir illustration ci-dessus). Cependant, on connaît de plus en plus de substances cancérigènes pour lesquelles il existe une valeur seuil, autrement dit une concentration en dessous de laquelle le risque de cancer n'est pas augmenté. Il s'agit souvent de substances qui n'agissent pas directement sur l'ADN mais favorisent les cancers d'une autre manière, par ex. en entretenant des inflammations chroniques, en inhibant des enzymes réparatrices, en se liant à certains récepteurs ou par des processus dits «épigénétiques». Ces substances sont des «cancérigènes non génotoxiques».

Différents groupes de travail, comme le CSLEP (Comité scientifique en matière de limites d'exposition professionnelle) ou la DFG (Deutsche For-

schungsgemeinschaft), identifient déjà séparément les substances cancérigènes avec valeur seuil. Dans la liste suisse des valeurs limites d'exposition, ces cancérigènes sont signalés, à compter de 2016, par le symbole # après la notation C. Cette signalétique a une importance pratique en matière de prévention car le principe de minimisation est satisfait pour les cancérigènes avec valeur seuil quand la VME est respectée.



Prévention en médecine du travail: basée sur les risques

La Suva fait passer aux travailleurs exposés à des dangers particuliers des examens préventifs en médecine du travail. Fait réjouissant: grâce aux développements techniques et aux mesures organisationnelles, le risque d'exposition a nettement diminué dans les entreprises suisses ces dernières années. A l'avenir, la Suva orientera davantage ces examens sur les risques et procède pour cela à des adaptations des programmes de prévention en médecine du travail.

En vertu des prescriptions de l'ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles (OPA), la Suva conduit chaque année quelque 82 000 examens en Suisse dans le cadre de la prévention en médecine du travail. Ces examens s'adressent aux travailleurs exposés à des risques particuliers, soit actuellement plus de 285 000 personnes réparties dans près de 19 000 entreprises. Intégrés dans le cadre d'environ 40 programmes axés sur les risques spécifiques, ils incluent également des tests auditifs effectués dans les audiomobiles de la Suva. Conformément à l'OPA, la division médecine du travail de la Suva est responsable de la question de l'aptitude des travailleurs de toutes les entreprises suisses et peut prononcer une décision d'inaptitude ou d'aptitude conditionnelle.

Au cours des dernières années, les normes de sécurité se sont nettement améliorées dans les entreprises suisses, ce qui s'est traduit par une réduction sensible des atteintes à la santé des travailleurs. L'état élevé de la technique et de la sécurité au travail rend de ce fait souvent superflus les examens de routine en médecine du travail, en tant que moyen de prévention des risques de maladies professionnelles. A l'avenir, la Suva orientera davantage la prévention en médecine du travail sur les risques en se concentrant sur les entretiens d'information et de sensibilisation entre le médecin et le travailleur, et moins sur les examens physiques et techniques.

Cela signifie en d'autres termes évaluer régulièrement les programmes d'examen en cours à l'aune des normes de sécurité et des risques existants, et adapter les groupes cibles, l'étendue et la fréquence des examens.

Programmes d'examens «Radiations ionisantes» de la Suva

La surveillance médicale des travailleurs exposés professionnellement aux radiations est régie par la loi sur la radioprotection et son ordonnance, et incombe à la Suva. Jusqu'à présent, les examens effectués sur mandat de la Suva portaient sur des entreprises sélectionnées (centrales nucléaires, industries, instituts de recherche, hôpitaux) dans le cadre des examens préventifs en médecine du travail. En matière de radioprotection, ces examens ont été réalisés pendant plusieurs années en parallèle avec des mesures individuelles de l'exposition par dosimétrie. Aucune maladie professionnelle radio-induite due à une exposition chronique, et non pas aiguë suite à un événement accidentel, n'a été constatée dans ce cadre. Aussi, les examens médicaux réguliers ne se justifient plus en général.

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle ordonnance sur la radioprotection prévue en 2017, les travailleurs seront répartis dans les catégories A et B en fonction de la dose qu'ils sont susceptibles d'accumuler à leur poste de



Dr David Miedinger
Chef du secteur
prévention
en médecine
du travail,
Suva, Lucerne



Dr Claudia Pletscher
Médecin-chef
et responsable
de la division
médecine du
travail, Suva,
Lucerne



Les travailleurs peuvent être sensibilisés aux dangers et mesures de protection lors d'un examen préventif en médecine du travail.

travail. Pour ces deux catégories, la surveillance continuera généralement de s'effectuer par dosimétrie individuelle. A l'avenir, les examens médicaux ne seront toutefois plus réalisés qu'à des occasions spéciales, par ex. lors de dépassements des limites de dose. Dans un tel cas, le service de dosimétrie ou l'autorité de surveillance informera automatiquement la division médecine du travail de la Suva. Celle-ci déterminera alors au cas par cas le déroulement de l'examen médical dans le cadre de la prévention en médecine du travail.

Programme d'examen «Travaux dans une usine chimique» de la Suva

Grâce aux avancées en matière de sécurité au travail et de protection de la santé, les cas de maladies professionnelles sont de plus en plus rares dans l'industrie chimique et pharmaceutique. Aussi, les entreprises ou parties d'entreprise ne sont plus soumises à ce programme d'examen que si l'analyse des risques révèle l'existence de phénomènes dangereux impossibles à contrôler totalement malgré des mesures de protection techniques, organisationnelles et personnelles. Les examens médicaux ne justifient toutefois pas la suspension de ces mesures efficaces, mais s'entendent comme une mesure d'accompagnement à l'amélioration technique. Outre l'examen d'embauche (qui conservera son ampleur actuelle), un examen de suivi, limité à la réalisation d'une enquête spécifique au poste de travail, d'un examen physique simple et à des conseils en médecine du travail, aura désormais lieu en règle générale après quatre ans. Ces examens doivent, dans la mesure du possible, être effectués par un médecin spécialiste en médecine du travail.

Programmes d'examens «Pneumoconioses» de la Suva

Les travailleurs exposés à des poussières au travail sont également examinés par la Suva lorsque l'exposition ne peut pas être contrôlée de manière suffisante malgré des mesures de protection techniques, organisationnelles et personnelles. Les programmes spécifiques aux poussières de quartz et d'amiante sont les plus importants en nombre. Au départ, ils ont été lancés pour dépister les altérations précoces des voies respiratoires inférieures dans le cadre des pneumoconioses. L'examen comprend une enquête, un examen physique centré sur le cœur et les poumons, une mesure de la fonction pulmonaire ainsi qu'une radiographie de la cage thoracique.

Après s'être focalisé sur les pneumoconioses, le dépistage précoce des maladies professionnelles effectué dans le cadre du programme d'examen relatif à l'amiante se concentre désormais sur les cancers professionnels. Les fibres d'amiante peuvent déclencher des cancers, notamment de la plèvre ou des bronches, après une période de latence de plusieurs décennies. En général, une radiographie régulière permet seulement de diagnostiquer ces affections à un stade où une guérison n'est plus possible. Toutefois, grâce à des examens tomodensitométriques réguliers du poumon, il y a un véritable espoir de pouvoir dépister précocement les cancers des bronches, à un stade où un traitement curatif est envisageable. En raison de l'exposition aux rayonnements et du risque que cet examen puisse aussi révéler des résultats n'ayant aucune valeur de maladie, les examens tomodensitométriques chez les travailleurs exposés ou ayant été exposés à l'amiante sont uniquement proposés entre 55 et 75 ans



L'employeur assume la pleine responsabilité en matière de sécurité au travail et de protection de la santé dans l'entreprise

L'employeur est tenu de prendre, pour prévenir les accidents et maladies professionnels, toutes les mesures dont l'expérience a démontré la nécessité, que l'état de la technique permet d'appliquer et qui sont adaptées aux conditions données. Il appartient à l'entreprise d'informer son personnel sur les dangers des postes de travail, de lui faire passer le cas échéant des examens médicaux et de l'intégrer dans la résolution des problèmes. En outre, elle doit respecter les dispositions en matière de prévention médicale concernant le travail

de nuit ou en équipes ainsi que les mesures de protection des femmes enceintes et des mères allaitantes sans oublier les jeunes travailleurs. En règle générale, l'employeur délègue certaines de ces tâches aux employés, par exemple au «préposé à la sécurité», à des travailleurs exerçant une fonction de supérieurs ou, dans le cadre de l'utilisation de rayonnements ionisants, à un expert en radioprotection. En l'absence de spécialistes internes, il convient de faire appel à des médecins du travail ou à d'autres spécialistes de la sécurité au travail (directive CFST 6508).

Exemple de mesures organisationnelles: l'utilisation de substances dangereuses exige souvent une formation ou une instruction particulières.

et en cas de risque accru de développement d'un cancer du poumon. Les personnes concernées sont directement contactées par la Suva. Les personnes qui présentent un faible risque de développer cette maladie ou qui, du fait qu'elles exercent actuellement leur métier de spécialiste en désamiantage en respectant les mesures de protection, ne s'exposent pas aux fibres d'amiante au-delà de la valeur limite au poste de travail, bénéficieront d'un examen de la même ampleur qu'aujourd'hui, mais à intervalles de cinq ans au lieu de deux ans.

Les maladies professionnelles et les décisions d'inaptitude prononcées en raison des poussières d'amiante ont elles aussi heureusement nettement diminué ces dernières années. Par conséquent, les intervalles d'examen passeront également de trois à cinq dans ce programme. Les travailleurs exerçant uniquement leur activité dans la construction de voies ferrées ne seront plus examinés à l'avenir.

Programme d'examen «Prévention médicale des troubles de l'ouïe» de la Suva

Les examens de l'ouïe et les consultations sont effectués dans les audiobus, des bus pourvus de tous les équipements nécessaires aux contrôles de l'ouïe. A l'avenir, seront soumis à un examen obligatoire tous les travailleurs qui, dans le cadre de leur activité, sont exposés chroniquement à un niveau sonore de 85 dB(A) ou plus. Les analyses réalisées à partir des examens préventifs en médecine du travail effectués au fil des décennies montrent que le risque de troubles de l'ouïe est maximal dans les 10 à 20 premières années d'exposition. Tenant compte de ces résultats, la Suva a réduit



Les audiobus qui contiennent tous les équipements nécessaires permettent d'effectuer des examens de l'ouïe et de fournir des conseils sur les protecteurs d'ouïe.

l'intervalle d'examen pour les jeunes travailleurs exposés à des niveaux sonores dangereux pour l'ouïe au cours des premières années de vie active. Les examens seront réalisés uniquement pendant les 20 premières années d'activité impliquant des bruits dangereux pour l'ouïe. De même, les travailleurs exposés à des bruits impulsifs (par ex. policiers et personnel de surveillance) ne seront plus convoqués aux tests auditifs. Ils seront directement conseillés par le team acoustique du secteur physique.

Changement à la tête de la CFST

L'année 2015 a été marquée par d'importants changements de personnel au sein de la CFST. Ulrich Fricker, président de longue date de la CFST et président de Direction de la Suva, a quitté ses fonctions en fin d'année pour prendre une retraite bien méritée. Le Conseil fédéral a nommé Felix Weber pour lui succéder. Portraits de ces deux personnalités.



Felix Weber

Felix Weber travaille à la Suva depuis 2009. Après ses études à l'Université de Saint-Gall où il s'est spécialisé dans la gestion des risques et les assurances, il a tout d'abord travaillé au sein de la Zurich Compagnie d'assurances. Il a ensuite occupé la fonction de membre de la direction auprès de l'Assurance maladie et accidents CONCORDIA, où il était responsable de l'unité d'entreprise Marché. Membre de la direction de la Suva, il a dirigé jusqu'à fin 2015 le département prestations d'assurance et réadaptation. A ce titre, il a assumé la responsabilité de la gestion des sinistres de la Suva, des deux cliniques de réadaptation à Bellikon (AG) et Sion (VS), ainsi que de l'assurance militaire et d'une partie du réseau d'agences. De plus, il a été président de la Commission des tarifs médicaux CTM AA/Al/AM et membre du conseil d'administration de SwissDRG SA.

Felix Weber est un spécialiste du secteur des assurances. Il a été désigné comme nouveau président de Direction de la Suva après une procédure de sélection rigoureuse, en plusieurs étapes, et succède ainsi à Ulrich Fricker. Il est aussi le président de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST. Lors du renouvellement intégral de la Commission le 25 novembre 2015, le Conseil fédéral l'a nommé président pour la période 2016 à 2019. Nous le félicitons pour cette nomination et nous réjouissons de notre fructueuse collaboration.



Un très grand merci pour s'être engagé tout au long de ces années en faveur de la sécurité au travail et de la protection de la santé.



Ulrich Fricker

Le président de Direction de la Suva et président de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST, Ulrich Fricker, a quitté ses fonctions le 31 décembre 2015. Il a estimé qu'après seize années passées à la tête de cette institution d'assurance sociale efficace et financièrement solide, le moment était venu de passer le flambeau à une autre personnalité dirigeante. Ulrich Fricker dirigeait la plus grande assurance-accidents de Suisse depuis le 1^{er} avril 1999. En tant que président de Direction de la Suva, il assumait aussi la présidence du Conseil de fondation du Bureau de prévention des accidents bpa et de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST, charges qu'il a également remises le 31 décembre 2015.

Nous tenons à remercier sincèrement le président sortant de la CFST pour son engagement tout au long de ces années en faveur de la sécurité au travail et de la protection de la santé. Son excellent travail et son sens

aigu des responsabilités ont permis de promouvoir de manière déterminante la prévention des accidents et maladies professionnels. Son mandat a été marqué par l'efficacité et l'optimisation. La révision de la directive MSST ainsi que les nombreuses solutions types, par branches et par groupes d'entreprises témoignent de sa volonté d'ancrer la culture de la sécurité dans les entreprises. Durant son mandat, la mission fondamentale de la CFST, à savoir la coordination de la sécurité au travail à tous les niveaux et entre tous les intervenants, a été fortement développée et approfondie. Sa capacité de penser en réseau et son approche axée sur les processus comptent parmi ses points forts.

Sa capacité de penser en réseau et son approche axée sur les processus comptent parmi ses points forts.

Il restera dans l'histoire de la CFST comme un homme d'action à la fois pragmatique et analytique. Son bilan impressionnant laisse un héritage de valeurs pérennes en matière de protection des travailleurs. Nous le remercions pour sa confiance et son travail d'équipe toujours motivant, et lui adressons nos meilleurs vœux pour la nouvelle phase de sa vie qui commence.

Lancement d'une consultation pour le nouvel examen professionnel en sécurité au travail et protection de la santé

Depuis fin 2013, l'Association pour la formation professionnelle supérieure STPS (sécurité au travail et protection de la santé) œuvre à l'élaboration d'un examen professionnel fédéral dans le domaine de la sécurité au travail et de la protection de la santé au poste de travail. La mise en place de cet examen permettra de créer un premier diplôme officiel pour les généralistes de ce domaine. Un examen professionnel supérieur, basé sur cet examen initial, est prévu ultérieurement.



Peter Schwander
Président de l'Association pour la formation professionnelle supérieure STPS, chef de l'Inspection de l'industrie et de l'artisanat, Office de l'économie et du travail Lucerne

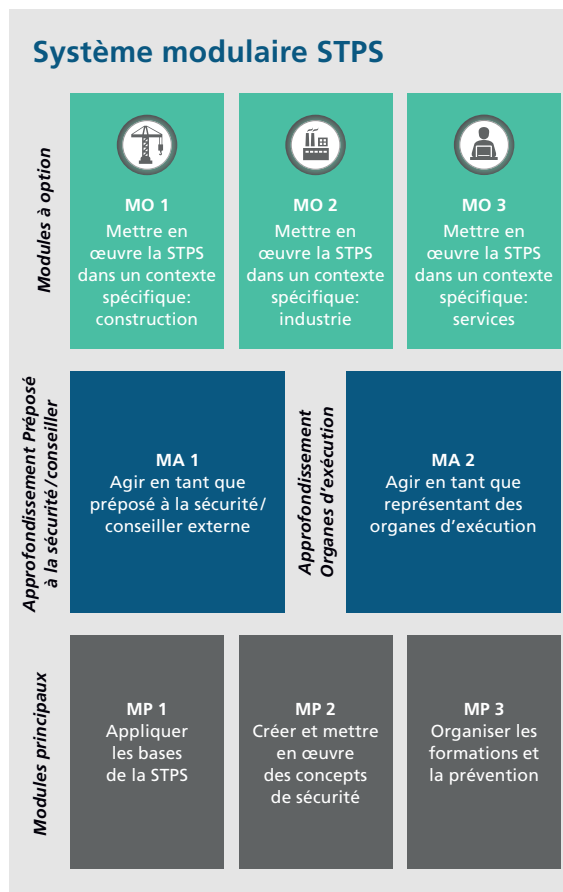
Axé sur la pratique, le nouvel examen professionnel fédéral doit tenir compte des dispositions de prévention prévues par la loi sur l'assurance-accidents (LAA) et la loi sur le travail (LTr), et ainsi surmonter le dualisme LAA/LTr au moins pour la formation continue. Cette exigence se reflète également dans le titre protégé prévu: «Spécialiste de la sécurité au travail et de la protection de la santé (STPS) avec brevet fédéral».

Au cours du premier semestre 2015, quelque 250 praticiens expérimentés provenant de différentes branches et de toutes les régions ont participé à divers ateliers puis à une procédure de validation. Le profil de qualification a été déterminé en étroite collaboration avec la société Ectaveo, spécialisée dans les questions de formation, en s'appuyant sur les situations de travail et les exigences pratiques recueillies à cette occasion. C'est sur cette base qu'ont été élaborés le règlement d'examen et les directives explicatives du futur examen professionnel fédéral.

Structure modulaire

L'examen professionnel présente une structure modulaire et compte trois modules principaux, trois à option et deux d'approfondissement (voir illustration). Les modules principaux englobent les compétences de base nécessaires à l'exercice de cette activité professionnelle exigeante et à responsabilités. Les candidats doivent choisir au moins un module à option traitant des spécificités des entreprises de services, de celles de l'industrie et de l'artisanat ou bien de celles des entreprises comprenant des postes de travail mobiles, notamment dans la construction. Les modules d'approfondissement «Préposé à la sécurité/conseiller» ou «Organes d'exécution» sont les deux spécialisations du diplôme.

Les conditions d'admission à l'examen professionnel fédéral se fondent sur les modalités de participation aux



cours CFST actuels pour chargés de sécurité. Il faut également fournir une attestation de réussite des modules obligatoires.

Le règlement d'examen et les directives font l'objet d'une consultation à large échelle. Le règlement d'examen et les directives peuvent être consultés depuis le site Internet www.cfst.admin.ch > **Actualités** > **News**.



Un lieu de rencontre et d'échange pour professionnels

Le monde du travail recèle bien des dangers pour l'homme et l'environnement. Le salon professionnel «ArbeitsSicherheit Schweiz» présente toute une série de possibilités pour y remédier. Véritable vitrine de la sécurité au travail, de la protection et de la promotion de la santé, il se tiendra à nouveau du 22 au 24 juin 2016 à Berne.

Le salon consacré à la sécurité au travail en Suisse expose les dernières nouveautés en matière d'équipements de protection individuelle et de techniques de sécurité mais s'intéresse aussi aux facteurs «intangibles». Les cadres, spécialistes de la sécurité au travail et préposés à la sécurité peuvent y trouver des informations et tester des outils. Outre les stands, les visiteurs ont la possibilité d'assister à des conférences dans le cadre des trois forums pratiques (en allemand et en français) et de découvrir de nouvelles perspectives et idées.

Sapeurs-pompiers et équipes de sauvetage en hauteur également de la partie

Cette année promet d'être passionnante, notamment grâce aux

présentations pratiques de la Fédération suisse des sapeurs-pompiers et de l'Association suisse des travaux en hauteur et de rigging (ASHR). Le parcours de sécurité interactif sera à nouveau organisé. Divisé en six étapes réparties dans la halle d'exposition, il permettra aux visiteurs de tester leurs connaissances sur la sécurité au travail au quotidien.

MeetingPoint: échange entre collègues

La nouveauté du salon sera le MeetingPoint. Il s'agit d'un point de rencontre où chacun peut participer, partager son expérience et profiter en retour des connaissances des collègues de la branche. N'hésitez pas à adresser vos thèmes et problématiques par courriel à info@arbeits-sicherheit-schweiz.ch.

Formation continue reconnue

Le salon «ArbeitsSicherheit Schweiz» est une formation continue reconnue par la Société suisse de sécurité au travail (SSST). Les visiteurs pourront récupérer une carte pour collecter des points au bureau du salon.

Infos complémentaires:

www.arbeits-sicherheit-schweiz.ch



Nouveaux moyens d'information de la CFST

COMMANDES

Tous les moyens d'information et de prévention de la CFST sont gratuits et peuvent être commandés en ligne:

www.cfst.ch > Documentation
> Service des commandes



Sécurité au travail et protection de la santé dans le secteur de l'aide et des soins à domicile (Spitex)

En raison de l'évolution démographique, l'aide et les soins à domicile sont appelés à gagner en importance et placent les responsables et travailleurs devant d'énormes défis. Aussi la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST a-t-elle décidé de publier une brochure à l'attention du personnel d'aide et de soins à domicile. Consacrée à la sécurité au travail et à la protection de la santé, elle fait partie de la série «L'accident n'arrive pas par hasard!». Les travailleurs de ce secteur doivent faire face à de nombreuses sollicitations psychiques et physiques. Les risques potentiels sont subdivisés en rubriques thématiques et assortis de mesures de prévention appropriées. Cette brochure s'adresse en particulier aux responsables et au personnel des entreprises proposant des **services d'aide et de soins à domicile (Spitex)**.

- «L'accident n'arrive pas par hasard!» Sécurité au travail et protection de la santé dans le secteur de l'aide et des soins à domicile (Spitex), CFST 6291.f, www.cfst.ch > Documentation > Service des commandes



Prévention au bureau: désormais avec des applis

La Checkbox CFST est un nouvel outil de prévention numérique, développé dans le cadre de l'action «Prévention au bureau». Elle comprend deux applis: SafetyCheck et ErgoCheck.

SafetyCheck permet de débusquer et d'éliminer les sources de faux pas en faisant le tour des bureaux. Cette appli permet en outre de vérifier la sécurité des aménagements de bureau, des aides à la montée et au transport, des signalisations et des issues de secours afin de prévenir les accidents. Une fois les risques saisis, l'appli montre comment y remédier.

ErgoCheck contient différentes vidéos didactiques et de contrôle pour

aménager les postes de travail de bureau de manière ergonomique et les contrôler. Les vidéos didactiques indiquent comment adopter une position assise correcte afin de garantir une bonne circulation sanguine, ne pas avoir mal au dos et à la nuque et prévenir les points de pression aux bras et aux mains. Ces vidéos proposent également un panorama des moyens auxiliaires ergonomiques. Les vidéos de contrôle montrent comment optimiser le poste de travail en quelques gestes, même s'il n'est pas agencé de manière idéale du point de vue ergonomique.

www.checkbox-cfst.ch
www.prevention-au-bureau.ch

Nouveaux moyens d'information de la Suva



Portez futé!

De nombreuses personnes sont amenées à soulever et porter des charges dans leur travail quotidien, que ce soit sur un chantier, dans un atelier ou un entrepôt, et s'exposent ainsi à un risque accru de maux de dos aigus ou chroniques. Ludique et facile à suivre, le nouveau court-métrage «Portez futé!» présente les méthodes préconisées pour soulever et porter correctement une charge. Quelles sont les alternatives possibles? Comment utiliser son corps le plus efficacement tout en le ménageant? Ce film fournit des réponses illustrées, sans paroles, instructives et compréhensibles par les travailleurs de toutes les nationalités.

Vous souhaitez former votre personnel dès maintenant? Une présentation est également téléchargeable sur Internet. Elle regroupe les principaux conseils et fournit des informations complémentaires.

- **Portez futé!**
Film (3 min. 37 s) et présentation PowerPoint pour la formation:
www.suva.ch/portez-fute

S'entraîner aux règles vitales: simple comme un clic

Saviez-vous que la Suva propose des didacticiels sur Internet pour s'entraîner aux règles vitales? Les utilisateurs peuvent ainsi effectuer des visites virtuelles de chantier et d'autres postes de travail, et s'entraîner à dire STOP. S'ils identifient un danger, ils doivent immédiatement cliquer sur STOP avant qu'un accident ne se produise. Un bon moyen pour s'exercer, pour vous comme pour votre personnel!

www.suva.ch/didacticiels

Affiches pour les entreprises

- **Aurez-vous le bon déclic?**
Affichette A4, réf. 55354.f
- **Portez futé!**
Affichette A4, réf. 55356.f
- **Attention: risque de glissade! Séchez rapidement les sols humides.**
Affichette A4, réf. 55357.f
- **Travailler en sécurité n'est jamais une perte de temps.**
Affichette A4, réf. 55358.f

Suva, service clientèle,
case postale, 6002 Lucerne
Fax 041 419 59 17
Tél. 041 419 58 51



Energie solaire: intervenir en toute sécurité sur les toits

L'énergie solaire est une bonne chose! Fait moins connu, les installations solaires sont régulièrement le théâtre d'accidents graves. Le principal danger est le risque de chute. Qu'il s'agisse de concepteurs, de monteurs ou de techniciens d'entretien, quiconque se rend sur un toit équipé d'installations solaires doit s'assurer contre les chutes. Les installations solaires comportent d'autres dangers, par ex. les décharges électriques, les fuites de fluides caloporteurs ou les surfaces chaudes. Les toits construits avant 1990, et en particulier ceux recouverts de plaques ondulées en fibrociment, contiennent souvent de l'amiante. Cette nouvelle publication est le fruit d'une collaboration entre la Suva, Swissolar, Enveloppe des édifices Suisse, swissetec et swiss safety. Elle explique comment prévenir les accidents lors de la planification, du montage et de l'entretien d'installations solaires.

- **Energie solaire: intervenir en toute sécurité sur les toits. Montage et entretien d'installations solaires.** Brochure, 24 pages A4, disponible au format PDF et imprimé, réf. 44095.f

Tirer des leçons des accidents

Sensibilisez et formez vos collaborateurs sur la base d'exemples tirés de la pratique. Utilisez à cet effet nos exemples d'accidents. Le nouvel exemple est spécialement destiné aux personnes qui interviennent sur les toits, tels que concepteurs, monteurs ou techniciens d'entretien d'installations solaires. Il s'agit toujours de savoir quelles règles vitales ont été enfreintes et comment prévenir des accidents similaires dans l'entreprise.

- **Un travailleur se blesse grièvement en tombant à travers un puits de lumière.** Présentation, uniquement au format PDF, www.suva.ch/waswo/13069.f
- **Liste de tous les exemples d'accidents disponibles:** www.suva.ch/exemples-accidents

Déconstruction d'ouvrages amiantés avec une pelleteuse

Lors de travaux sur des bâtiments construits avant 1990, les travailleurs peuvent être amenés à rencontrer de l'amiante. La directive CFST 6503 «Amiante» exige que les matériaux contenant de l'amiante soient démontés avant d'entreprendre des travaux de déconstruction. En pratique, cette procédure n'est pas toujours optimale car les moyens engagés en termes de ressources et de coûts n'améliorent pas significativement la protection des travailleurs. Dans de tels cas, il peut s'avérer judicieux de recourir à une pelle mécanique en appliquant des méthodes de travail adaptées aux risques. Cette nouvelle publication décrit ces méthodes ainsi que les conditions requises pour pouvoir utiliser une pelle mécanique.

- **Déconstruction d'ouvrages amiantés avec une pelleteuse.** Conditions et méthodes particulières. 20 pages A5, uniquement au format PDF, www.suva.ch/waswo/88288.f

**TÉLÉCHARGEMENT
OU COMMANDES
EN LIGNE:**

**[www.suva.ch/
waswo-f](http://www.suva.ch/waswo-f)**



Silos à plaquettes de bois vert

Le nombre de systèmes de chauffage à plaquettes de bois augmente rapidement en Suisse. Source d'énergie renouvelable, le bois suscite un engouement croissant en raison de son bilan CO₂ neutre. Aussi, le nombre de silos destinés au stockage des plaquettes provenant de bois fraîchement ramassé et de résidus de bois des scieries ne cesse de progresser. Cette publication montre comment construire et entretenir ces équipements en toute sécurité pour éviter les accidents. Elle s'adresse aux architectes et aux projeteurs en chauffage ainsi qu'aux responsables et techniciens des entreprises chargées de l'installation des systèmes de chauffage à plaquettes de bois.

- **Silos à plaquettes de bois vert.**
27 pages A4, uniquement au format PDF,
www.suva.ch/waswo/66050.f

EN BREF

Installation, montage, démontage des grues à tour

Edition revue et corrigée. Brochure,
20 pages A4, au format PDF et imprimé,
réf. 66061.f



Fiche thématique: Isolations de tuyaux amiantées 2: Démontage de tuyaux sans provoquer de détérioration, enlèvement de revê- tements isolants bitumeux.

2 pages A4, uniquement au format PDF,
www.suva.ch/waswo/33074.f

Fiche thématique: Postes de travail en hauteur sur machines et installations industrielles.

2 pages A4, uniquement au format PDF,
www.suva.ch/waswo/33087.f

NOUVEAUTÉS SUR INTERNET

- Exigences relatives aux ascenseurs et ascenseurs de charge ainsi qu'aux appareils de levage
- Travaux dans des zones exposées aux dangers naturels
- Sécurité des produits: la Suva assure la surveillance du marché
- Modules de prévention sécurité au travail

Vous trouverez les liens vers les nouvelles pages à l'adresse
www.suva.ch/nouvelles-pages-suvapro

Nouveaux moyens d'information du SECO



Protection contre les risques psychosociaux au travail

La brochure «Protection contre les risques psychosociaux au travail» déjà disponible vient de s'enrichir d'une liste de contrôle pratique, grâce à laquelle les entreprises peuvent évaluer leur situation concernant ces risques.

- **Liste de contrôle «Protection contre les risques psychosociaux au travail»,** numéro de commande 710.401.f
- **Brochure «Protection contre les risques psychosociaux au travail – Informations à l'intention des employeurs»,** numéro de commande 710.238.f
- **Téléchargement PDF:** www.seco.admin.ch
- **Commandes:** www.publicationsfederales.admin.ch

Protection de l'intégrité personnelle

La brochure «Mobbing et autres formes de harcèlement – Protection de l'intégrité personnelle au travail» déjà disponible s'accompagne désormais d'une liste de contrôle pour les entreprises. Elle sert à faire le point et à présenter l'état de mise en application des mesures de protection de l'intégrité personnelle dans l'entreprise.

- **Liste de contrôle «Protection de l'intégrité personnelle au travail»,** numéro de commande 710.400.f
- **Brochure «Mobbing et autres formes de harcèlement – Protection de l'intégrité personnelle au travail»,** numéro de commande 710.064.f
- **Téléchargement PDF:** www.seco.admin.ch
- **Commandes:** www.publicationsfederales.admin.ch

Santé mentale sur le lieu de travail

La publication «Contraintes mentales – Listes de contrôle pour s'initier» décrit la méthode pour identifier les contraintes mentales en entreprise et contient diverses procédures. Complètement remaniée, cette brochure est disponible pour l'instant uniquement en allemand.

- **Publication «Santé mentale sur le lieu de travail. Contraintes mentales – Listes de contrôle pour s'initier»,** nouvelle édition remaniée en allemand
- **Commandes et téléchargement PDF:** www.seco.admin.ch



Déclaration de principe sur la protection de l'intégrité personnelle

Les entreprises ont désormais à disposition de précieux éléments de texte afin d'établir leur déclaration de principe sur la protection de l'intégrité personnelle. Il leur suffit de sélectionner les passages qui leur conviennent et de les adapter, le cas échéant, aux conditions et valeurs internes.

- **Eléments de texte pour rédiger une directive sur la protection de l'intégrité personnelle au travail, Téléchargement du fichier Word:** www.seco.admin.ch



Offres en ligne sur les risques psychosociaux au travail

Le site Internet www.psyatwork.ch s'adresse au grand public et offre un panorama des offres en ligne proposées en Suisse par les organisations gouvernementales et à but non lucratif sur le thème des risques psychosociaux. Il facilite l'accès aux informations, services spécialisés, publications, instruments ainsi qu'aux offres de soutien et de formation sur cette thématique.

- **Site Internet:** www.psyatwork.ch



Bureaux paysagers

Ce type de bureau est désormais omniprésent dans le monde du travail. La nouvelle brochure «Bureaux paysagers – Protection de la santé des collaborateurs» informe les employeurs et les travailleurs par conséquent sur:

1. les aspects à prendre en compte lors de leur planification et utilisation;
2. les exigences particulières pour leur agencement;
3. la ventilation et la qualité de l'air, le climat des locaux, le bruit et l'acoustique, l'éclairage et la lumière, la surface nécessaire ainsi que les exigences techniques et organisationnelles.

- **Brochure «Bureaux paysagers – Protection de la santé des collaborateurs»,** numéro de commande 710.240.f
- **Téléchargement PDF:** www.seco.admin.ch
- **Commandes:** www.publicationsfederales.admin.ch

JSST

Journée suisse de la
sécurité au travail

Date:

26 octobre 2016
KKL Luzern

Thème:

**Être bien sur les lieux de
travail quel que soit l'âge**

Offre:

- intervenants renommés
- échange d'expériences enrichissant

Public cible:

cadres supérieurs et
acteurs de la sécurité au
travail et de la protection
de la santé

Renseignements:

ok.stas@suva.ch



Congrès national pour la gestion de la santé en entreprise 2016

Culture d'entreprise et gestion de la santé. Comment les entreprises réussissent à se positionner à long terme.

Mercredi 24 août 2016, Université Irchel, Zurich

Dans la course à la main d'œuvre et aux prestataires, la culture d'entreprise et la gestion de la santé jouent un rôle prédominant. Le développement actif de la culture d'entreprise a une influence sur la culture de la santé. Le fait que l'estime et la participation soient vécues au sein d'une entreprise participe de la culture de cette entreprise et constitue ainsi un volet majeur de la gestion de la santé.

- Comment font les entreprises pour instaurer un environnement motivant qui pousse les collaborateurs à se surpasser?
- En plus d'avoir un impact sur la culture d'entreprise, les approches innovantes telles que la «gestion d'entreprise démocratique» n'influencent-elles pas également la gestion de la santé?
- Comment la gestion de la santé s'intègre-t-elle dans la culture d'entreprise?

Le congrès se penchera sur ces questions et proposera un éclairage à la fois théorique et pratique. Attendez-vous à un programme passionnant avec des symposiums, des exemples pratiques des secteurs privé et public et un échange d'expériences avec des intervenants de premier ordre.

Public cible

- Cadres et spécialistes des ressources humaines
- Personnes chargées de la santé dans les entreprises
- Spécialistes de la sécurité au travail et de la protection sanitaire
- Fournisseurs d'instruments et de conseils pour la promotion de la santé
- Représentants d'institutions publiques
- Décideurs des milieux politiques, économiques et des administrations

Frais d'inscription: CHF 375.- y compris le repas de midi, les rafraîchissements et la documentation du congrès

Organisateurs: Promotion Santé Suisse en coopération avec la Suva et le Secrétariat d'Etat à l'économie SECO

Divers: Programme détaillé et inscription: www.promotion-sante.ch/congres-gse

En coopération avec

suva
Mehr als eine Versicherung
Mieux qu'une assurance
Plus che un'assicurazione

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra
Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR
Secrétariat d'Etat à l'économie SECO

Sponsors principaux

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra
Commission fédérale de coordination
pour la sécurité au travail CFST

OBERWALD

Zürcher
Kantonalbank

Partenaire média **HR Today**

Personnes, faits et chiffres

Personnel



Après trois mandats, **Peter Meier** a quitté ses fonctions de vice-président de la CFST fin 2015. Peter Meier dirige depuis 2000 le secteur Conditions de travail au sein de l'Office de l'économie et du travail du canton de Zurich. Il est en parallèle président de l'Association Intercantonale pour la

Protection des Travailleurs (AIPT) où il représente les intérêts des cantons. Nommé en 2004 membre et représentant des cantons au sein de la CFST par le Conseil fédéral, il est devenu son vice-président en 2009.

Peter Meier a mis son professionnalisme et ses vastes connaissances au service de la CFST dans de nombreux projets et organes en faveur de la sécurité au travail et de la protection de la santé des travailleurs en Suisse. Il a notamment présidé la sous-commission «Règlement d'indemnisation» de la CFST et été un membre actif de la commission des finances, de la commission spécialisée 22 «MSST» ainsi que du groupe de travail «Contrats de prestations». La CFST le remercie chaleureusement pour la collaboration responsable ainsi que pour son engagement indéfectible au service de la protection de la santé. Nous lui souhaitons une bonne continuation pour la suite de sa carrière.



Fin 2015, **Dario Mordasini** a pris une retraite bien méritée. Délégué suppléant des travailleurs au sein de la CFST pendant 16 ans, il a partagé son vaste savoir-faire au sein de plusieurs commissions spécialisées et groupes de projets de la CFST. En qualité de secrétaire spécialisé Sécurité au tra-

vail et formation professionnelle du syndicat SIB puis, à partir de 2004, de responsable du secteur Sécurité au travail et protection de la santé du syndicat Unia, il a représenté avec compétence et vigilance les intérêts des travailleurs. Son travail a été caractérisé par une approche pragmatique, axée sur les solutions, car il avait l'intime conviction que la coopération de tous les intervenants était la clé d'une protection efficace des travailleurs. Nous le remercions vivement de son engagement et lui adressons nos meilleurs vœux pour cette nouvelle phase de sa vie.

• Renouvellement des membres de la CFST

Lors de sa séance du 25 novembre 2015, le Conseil fédéral a procédé à la nomination des membres de la CFST dans le cadre du renouvellement intégral des commissions extraparlimentaires pour la période administrative 2016 à 2019. La CFST est une commission à pouvoir décisionnel rattachée au Département fédéral de l'intérieur (DFI) et présidée par Felix Weber, président de Direction de la Suva. Son vice-président est Pascal Richoz du SECO.

• Membres suppléants, délégués et délégués suppléants

Lors de sa séance du 2 décembre 2015, la CFST a pour sa part nommé les membres suppléants, délégués et délégués suppléants des partenaires sociaux pour la période administrative 2016 à 2019.

Félicitations!

Dossiers en cours

Lors de ses séances des 8 octobre et 2 décembre 2015 à Lucerne, la CFST a notamment:

- pris connaissance de la vue d'ensemble du recensement et de la coordination des activités de prévention (RCP) et mis en œuvre les mesures de coordination nécessaires;
- approuvé le budget 2016 présentant des dépenses de 118,4 millions de francs et des recettes de 117,4 millions de francs;
- adopté le rapport de la commission des finances pour l'année 2015 sur la situation financière dans la perspective de la planification financière 2016 à 2019 à l'attention de l'Office fédéral pour la santé publique (OFSP);
- adopté le plan de travail à moyen terme de la CFST pour les années 2016 à 2020;
- pris connaissance de l'état des travaux relatifs à l'intégration des examens du cours CFST pour chargés de sécurité dans un nouvel examen professionnel;
- été informée de l'état des contrats de prestations avec les cantons.



**BE
SMART
WORK
SAFE**

**BE A SMARTWORKER: QUI PENSE
SÉCURITÉ, PROFITE DAVANTAGE
DE SON TEMPS LIBRE.**

bs-ws.ch

facebook.com/besmart.worksafe



LIKE

 **SAFE AT WORK**

UNFÄLLE VERHÜTEN, LEBEN RETTEN,
EVITER DES ACCIDENTS, SAUVER DES VIES,
EVITARE INCIDENTI, SALVARE DELLE VITE,
www.safework.ch



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Commission fédérale de coordination
pour la sécurité au travail CFST